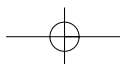
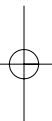


RAPPORT ANNUEL 2004





1 ORGANES DE L'ENTREPRISE**3 RAPPORT DU COMITÉ DE DIRECTION****9 SERVICES POSTAUX****9 Préface**

9 Un marché en évolution

10 Un marché réglementé

10 A l'écoute des clients

12 Les services postaux en 2004

12 Lettres

12 Colis

12 Envois non-adressés

14 Messagerie postale

14 Business Post et services sur mesure

14 Réseau

14 Qualité

15 Actualité internationale

17 TÉLÉCOMMUNICATIONS**17 Préface**

17 Le meilleur rapport qualité/prix

17 Fixe: du changement en perspective

18 LUXGSM, le leader en mobilophonie

18 Internet haut débit: LuxDSL pour tous

19 Services connectivité: vers l'Internet

19 Les services des télécommunications en 2004

19 Téléphonie

19 Voix sur IP

21 P&T Infotel

21 LuxDSL

21 Formules de tarification

21 Plate-forme "Intelligent Network" (IN)

22 TV-Surf

22 Station terrienne

22 Alarmis

22 Internet

23 Backbone

24 Services Réseaux d'Entreprises

26 Téléboutiques

26 LUXGSM et TIPTOP

27 Interconnexion

29 SERVICES FINANCIERS POSTAUX**29 Préface**

29 "La banque moins chère n'est pas une banque"

29 Les services financiers postaux en 2004

29 Comptes

29 E-Banking

30 Cartes bancaires

30 Western Union

32 PHILATÉLIE

32 2004: Sports et Jeunesse

32 Événementiel

32 Émission de mars

32 Émission de mai

33 Émission de septembre

33 Émission de décembre

35 LOGISTIQUE

35 Travailler à l'EPT

35 Informatique

37 Matériel

37 Bâtiments

38 Relations Presse et Relations Publiques

40 COMPTES ANNUELS

41 Comptes annuels statutaires

60 Comptes annuels consolidés

77 INDICATEURS DE LA QUALITÉ DE SERVICE

78 Réseau fixe

79 Réseau mobile

80 Poste aux lettres

80 Colis postaux



ORGANES DE L'ENTREPRISE

Conseil d'Administration

à la date du 31.12.2004

Président	Gaston REINESCH	Ministère des Finances
Vice-Président	Georges SCHMIT	Ministère de l'Economie
Administrateurs	Pierre AHLBORN	Administrateur de banque
	Serge ALLEGREZZA	Ministère de l'Economie
	Michel BRACHMOND	Chambre des Métiers
	François GLEIS	Représentant du personnel
	Gilbert GOERGEN	Représentant du personnel
	Jean GUILL	Ministère des Finances
	Raymond HENCKS	Représentant du personnel
	Jean-Marie HEYDER	Représentant du personnel
	Georges SANTER	Ministère des Affaires Etrangères, et de l'Immigration
	Jean-Paul ZENS	Ministère d'Etat

Comité de Direction

à la date du 31.12.2004

Président	Marcel GROSS	Directeur Général
Membres	Charles DONDELINGER	Directeur Général adjoint
	Paul KIHN	Directeur Général adjoint
	Marcel HEINEN	Directeur
	Jos GLOD	Directeur



POSTES

PROCHAINE
LEVEE

BOÎTE 91

HORAIRE

LUNDI à VENDREDI
SAMEDI

Tickets

RAPPORT DU COMITÉ DE DIRECTION

Après une hausse du montant net du chiffre d'affaires de 3,55% en 2002 et de 3,03% en 2003, sa croissance atteint des proportions analogues en 2004 (+3,57%) pour atteindre un niveau record de 504,5 MEUR (2003: 487,1 MEUR).

Eu égard à l'augmentation extraordinaire en 2004 des produits financiers, ainsi qu'à une hausse importante des produits exceptionnels, le total des produits évolue favorablement (+6,45%) pour atteindre fin 2004 le montant de 536,6 MEUR (2003: 504,1 MEUR).

Services postaux

Le chiffre d'affaires du secteur postal augmente substantiellement de 6,63% (2003: +1,83%) pour atteindre 123,9 MEUR (2003: 116,2 MEUR). En dépit d'une légère diminution générale du trafic postal, constatée dans la plupart des pays industrialisés, la perte de ces revenus est au courant 2004 encore compensée par l'adaptation à la hausse des prix postaux entrée en vigueur le 1er août 2003 ainsi que par l'augmentation des recettes du « Direct Mail » (envois non adressés) et de la Messagerie Postale.

A ce stade, le chiffre d'affaires postal ne tient pas compte des compensations accordées par l'Etat dans le cadre des dispositions fiscales en faveur des services d'intérêt économique général. Si l'on y intègre ces compensations, le chiffre d'affaires de l'activité postale globale atteint 135,2 MEUR.

Services financiers postaux

Le chiffre d'affaires des services financiers postaux s'élève à 22,3 MEUR, en hausse de 5,7% par rapport à l'exercice précédent. L'augmentation est essentiellement due aux intérêts perçus sur placements des avoirs de CCP clients, aux recettes relatives aux commissions perçues et à l'évolution favorable des produits VISA, Bancomat et Western Union.

Services des télécommunications

L'augmentation de 2,43% du chiffre d'affaires des télécommunications a été plus lente qu'en 2003 (+4,1%) pour atteindre 358,3 MEUR.

Au niveau des différents services des télécommunications, la restructuration des ventes en faveur de nouveaux produits au détriment des services classiques se poursuit en 2004: la régression du téléphone analogique n'est plus compensée par le téléphone digital ISDN. La hausse globale du chiffre d'affaires téléphonique est due essentiellement à la progression favorable du service mobile GSM, très importante déjà en 2002 (+13,8%) et en 2003 (+13,7%), pour s'accroître encore en 2004 (+14,2%).

Les nouvelles technologies comme Réseaux d'Entreprises et INTERNET continuent à se développer favorablement. Fin 2004, le service LuxDSL comptait 33.258 abonnés, soit une augmentation de 170% sur un an.

La libéralisation du secteur des télécommunications implique la fourniture de services d'interconnexion aux nouveaux opérateurs. Les recettes relatives à ce trafic d'interconnexion ont augmenté de 9,2%.

Produits financiers

La hausse importante de 35,3% des produits financiers est essentiellement liée à la bonne performance des revenus de valeurs mobilières et à l'augmentation des intérêts perçus sur dépôts à terme.

Finalement les produits exceptionnels à hauteur de 11,3 MEUR accusent en 2004 une hausse impressionnante, notamment due à l'encaissement fin 2004 d'un dividende extraordinaire de la société Eutelsat et à une reprise des provisions d'impôts relatives à des exercices antérieurs.

Charges

Les charges d'exploitation augmentent à raison de 3,2% par rapport à l'année précédente.

Globalement, les prestations de tiers dans le trafic international, frais directement liés au chiffre d'affaires, ont diminué de 3,6%. Par rapport à une hausse des frais internationaux pour les services financiers postaux, on peut constater une baisse des frais du trafic international de télécommunications.

Les dépenses de personnel accusent globalement une hausse de 3,9% due à une augmentation des salaires et traitements partiellement liée à l'échéance d'une tranche indiciaire.

Le montant total des corrections de valeur sur immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que sur éléments de l'actif circulant augmente de 6,1% pour atteindre 87,3 MEUR.

Quant aux charges exceptionnelles, le montant de 1,8 MEUR (2003: 1,6 MEUR) s'explique par des retraits d'équipements et de câbles de l'actif immobilisé avant leur amortissement complet.

Etant donné que l'augmentation de 6,5% du total des produits dépasse la hausse des charges d'exploitation (+3,2%), couplée à un niveau stable des charges financières et exceptionnelles, le résultat avant impôts augmente considérablement de 22,9% (2003: +14,5%) pour atteindre un montant record de 100,9 MEUR (2003: 82,0 MEUR).

La marge brute avant impôts, taxes et dépréciation (EBITDA) atteint 189,9 MEUR (2003: 165,9 MEUR), en hausse de 14,5%, et le résultat après impôts croît de 24,4% pour s'établir à 82,0 MEUR (2003: 65,9 MEUR).

COMPTES ANNUELS CONSOLIDES 2004

Pour l'exercice 2004, le Groupe EPT publie pour la première fois des comptes consolidés au 31 décembre.

L'exercice 2004 fut marqué par une modification au niveau du périmètre de consolidation. En décembre 2004, l'Entreprise des Postes et Télécommunications a augmenté sa prise de participation dans la société filiale CMD SA de quelque 26% et détient à la clôture de l'exercice 60% des parts. Par ailleurs, la maison-mère a augmenté en juillet 2004 son pourcentage de contrôle dans sa filiale e-Business Recovery Centre SA de 77,5% à 93,4%.

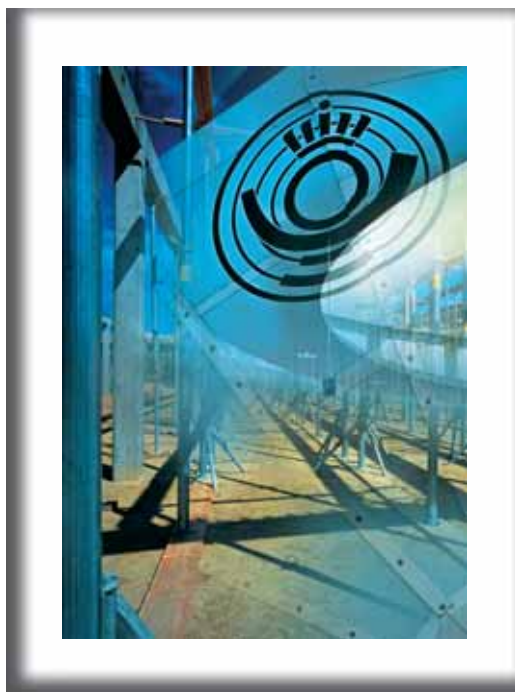
Le montant net du chiffre d'affaires du Groupe EPT (539,4 MEUR) a évolué favorablement au cours de l'année (+2,2%), principalement en raison d'un chiffre d'affaires record au niveau de la maison-mère de 504,5 MEUR.

Le résultat après impôts du Groupe EPT atteint 87,5 MEUR (2003 : 72,1 MEUR) en raison de l'évolution favorable du chiffre d'affaires, du maintien du niveau des charges et de la hausse sensible des produits financiers réalisés en 2004 et des recettes exceptionnelles de la maison mère.

En 2004, le groupe EPT occupait 3.072 personnes.

Luxembourg, le 30 mai 2005

Le Comité de Direction



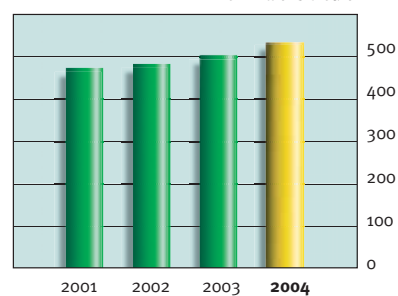
CHIFFRES CLÉS

Total produits

en millions d'euro

2001	476,17
2002	484,02
2003	504,09
2004	536,59

en millions d'euro



Résultats

en millions d'euro



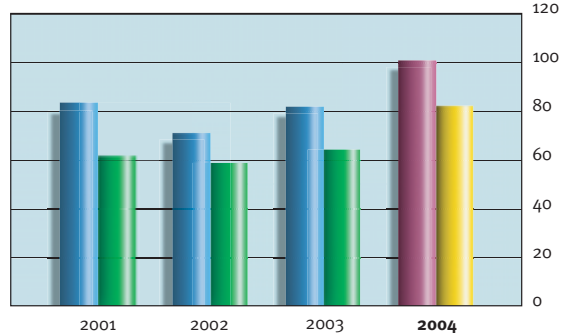
avant impôts

après impôts



2001	83,73	61,42
2002	71,63	58,58
2003	82,05	65,95
2004	100,87	82,02

en millions d'euro



Comptes annuels des P&T 2001 - 2004

Chiffres clés / en millions d'euro	2001	2002	2003	2004	Variation
					2004/2003
TOTAL PRODUITS	476,17	484,02	504,09	536,59	6,45%
• Services postaux *	112,35	114,09	116,18	123,89	6,63%
• Services financiers postaux	24,61	22,64	21,15	22,36	5,70%
• Télécommunications	319,62	336,03	349,77	358,27	2,43%
• Autres produits	19,59	11,26	16,99	32,08	88,82%
 Résultat d'exploitation	 66,06	 66,89	 67,99	 72,65	 6,86%
Résultat avant impôts	83,73	71,63	82,05	100,87	22,94%
Résultat après impôts	61,42	58,58	65,95	82,02	24,37%
 Somme bilantaire	 2.102,45	 2.182,43	 2.260,26	 2.312,87	 2,33%
Investissements	70,91	72,74	53,65	76,23	42,09%
Personnel (sur place): nbre d'agents	2.729	2.766	2.796	2.768	-1,00%

* Hors compensations pour missions spéciales (Art.37 de la loi du 10 août 1992).



SERVICES POSTAUX

Préface

Un marché en évolution

Les marchés postaux européens connaissent actuellement des transformations profondes, aux origines diverses.

La position des traités européens a été d'intégrer l'industrie postale parmi les objectifs du marché unique, ceci à un rythme mesuré, en raison des enjeux sociaux des services postaux et de leur rôle d'infrastructure stratégique dans le fonctionnement des sociétés et des économies.

Ainsi la libéralisation progresse-t-elle en Europe: depuis le 01.01.2003, les envois de plus de 100 grammes et de trois fois le tarif d'une lettre du premier échelon de poids sont accessibles à la concurrence; à partir du 01.01.2006, ces limites seront ramenées à 50 grammes et à deux fois et demie le prix de la lettre ordinaire. On notera cependant que son rythme n'est pas le même dans toute l'Union Européenne: ainsi, certains opérateurs ont-ils déjà fait le pas de la libéralisation (quasi-)totale, la Suède, la Finlande et l'Estonie; des milieux influents estiment que le Royaume-Uni, les Pays-Bas et l'Allemagne pourraient constituer ensemble un espace postal libéralisé dès 2007.

En revanche, la tâche est plus délicate pour les opérateurs de moindre taille, tels que l'EPT. La pratique quotidienne de la concurrence sur un marché étroit n'étant pas comparable aux grands marchés nationaux et internationaux, l'EPT utilise les ressources et les délais mis à sa disposition par le législateur européen en vue d'une transition harmonieuse.

A côté de ces mutations relevant des choix de société, le produit lui-même évolue: d'une part, de plus en plus, des systèmes électroniques viennent avantageusement se substituer à certaines catégories de courrier (factures, courrier bancaire...), impliquant naturellement une diminution des volumes des envois correspondants; d'autre part, l'essor de l'e-commerce annonce un accroissement des flux de colis; le courrier publicitaire devient un instrument spécialisé, que le client veut utiliser pour atteindre, à des dates bien déterminées, des cibles définies avec précision. Le métier doit alors adapter ses techniques et ses moyens: on ne remet pas un colis comme on distribue une lettre; la définition de la qualité pour un envoi de publipostage prend en considération d'autres critères que pour un extrait de compte.

Si le contexte économique en mutation amène l'Entreprise à changer pour s'adapter, il est une matière où le législateur a confirmé le rôle historique de l'Entreprise, le service universel. P&TLuxembourg assure en effet le service postal sur l'étendue du territoire national, à un prix abordable, sans discrimination, selon des critères de qualité définis au préalable.

L'organisation postale des P&T va bien au-delà de la description du service universel garanti, telle qu'elle se présente dans le texte légal. L'EPT a toujours veillé à offrir au résident luxembourgeois un service de proximité caractérisé par son accessibilité et sa disponibilité.

L'avenir verra cette ligne de conduite maintenue, et même renforcée, grâce à l'introduction de partenariats nouveaux, avec des commerçants locaux, dans le cadre de post-shops ouverts au public plus largement que ne le permettraient les structures traditionnelles.

Au reste, depuis longtemps, P&TLuxembourg atteint et dépasse les normes de qualité (délais, fiabilité) prescrites par la législation nationale et les organisations européennes. Les enquêtes de qualité, effectuées par des organismes indépendants, placent désormais l'Entreprise en tête des entreprises postales des pays industrialisés.

Un marché réglementé

Dans le marché des services postaux, où l'activité a pour fins autant l'intérêt général que la rentabilité de l'Entreprise, en raison de la coexistence de ces deux objectifs antagoniques, le fonctionnement de ce marché ne peut être abandonné à lui-même, mais doit être contenu dans un ensemble de lois et règlements qui résolvent cette « quadrature du cercle ». Il en résulte, un peu paradoxalement, que, plus le marché se libéralise, plus il est réglementé. La réglementation des services universels est désormais plus précise et plus exigeante qu'elle ne l'a jamais été; d'autre part, des travaux de reporting toujours plus affinés sont attendus en vue de justifier l'usage fait des revenus du service réservé et le respect des règles de la concurrence.

A l'écoute des clients

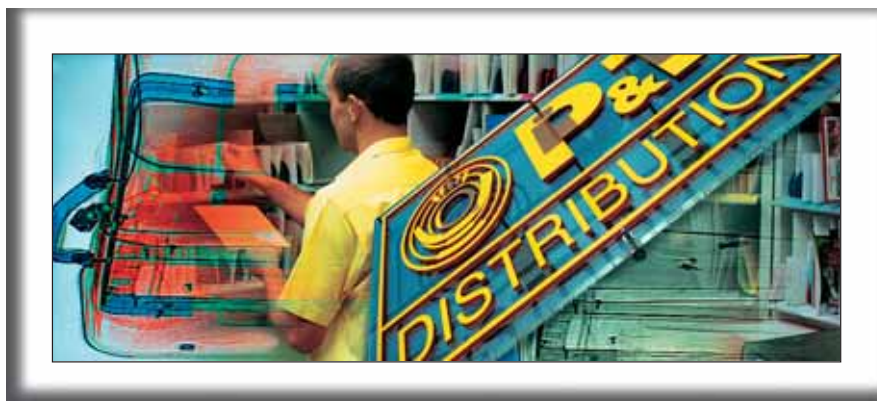
Dans ce contexte évolutif de concurrence et de libéralisation, P&TLuxembourg a opté pour l'objectif ambitieux de maintenir le haut niveau de ses prestations dans le cadre d'une entreprise financièrement saine et garantissant ainsi un service universel efficace et des services publics de qualité.

A cette fin, l'EPT a pris pour principe fondamental de sa stratégie l'écoute du client. Littéralement, c'est le client, par les attentes qu'il manifeste, qui décide de l'orientation des services postaux de l'Entreprise.



Les services postaux des P&T veulent garantir le confort de leurs clients. Les points de vente sont déplacés vers les emplacements les plus achalandés, leurs heures d'ouverture évoluent en fonction des modes de vie, leur aménagement intérieur s'oriente vers une plus grande convivialité: ils passent du statut de bureau de poste, où l'on se rend par nécessité, à celui d'agence commerciale de l'EPT, que l'on fréquente en vue d'y bénéficier de toute la gamme des produits et des services offerts par les trois métiers de l'Entreprise. Et, pour ceux qui, à la suite de circonstances diverses, n'ont pas la possibilité de se déplacer à la poste, le facteur rendra le maximum des services disponibles, à domicile.

La clientèle d'entreprise fait elle aussi l'objet de nos plus grands soins. Le Key Account Management de la Division des Postes a été fondamentalement repensé, dans un sens de disponibilité accrue. La gamme des services offerts s'étend en fonction des besoins, et ce n'est pas pour rien que leurs noms contiennent les mots « sur mesure », « confort » ...



Les maîtres-mots de la stratégie commerciale sont: écoute, flexibilité et innovation.

Toutefois, ces beaux principes ne seraient rien sans une gestion professionnelle et efficace. Ici le maître mot est la « maîtrise des coûts ».

En premier lieu, l'analyse a été portée sur une meilleure connaissance des coûts. Les travaux en matière de séparation comptable et de comptabilité analytique ont fait de grands progrès en 2004. Or, ces matières sont particulièrement ardues dans une vaste entreprise de réseau multi-produits.

Les efforts de maîtrise des coûts se sont matérialisés dans des investissements d'infrastructure, destinés à assurer un fonctionnement plus rationnel des services, dans une adaptation permanente de l'organisation postale aux besoins réels du trafic et dans une synergie constante avec des filiales utilisées de la manière la plus efficiente.

Les services postaux de l'EPT en 2004

En 2004, le volume total du courrier traité par les P&T, envois adressés et non adressés confondus, a atteint 253,8 mio d'unités, soit une hausse globale de 3,7 %.

Cette évolution positive s'explique par le contexte postal favorable dû notamment aux élections de juin 2004, qui ont généré des volumes supplémentaires d'envois Direct Mail Classic et de périodiques.

Les recettes postales sont en hausse de 6,1 % par rapport à l'année précédente, hausse due en grande partie à l'adaptation des prix du courrier intervenue en août 2003.

Lettres

La tendance à la diminution des envois de courrier lettres se confirme avec un recul des volumes de 0,6 %. La substitution au courrier physique de supports électroniques ou digitaux ainsi que la politique de compression des coûts des instituts financiers en sont les raisons principales.

Les recettes sont néanmoins en augmentation de 5,3 %.

Le potentiel de développement du publipostage a fait l'objet d'études, dont l'Entreprise entend tirer profit dans un avenir proche.

La gamme des enveloppes pré-affranchies s'est enrichie au printemps 2004 d'une Post Enveloppe au format C4. Les recettes des Post Enveloppes ont augmenté de 28,6 % par rapport à 2003.

Colis

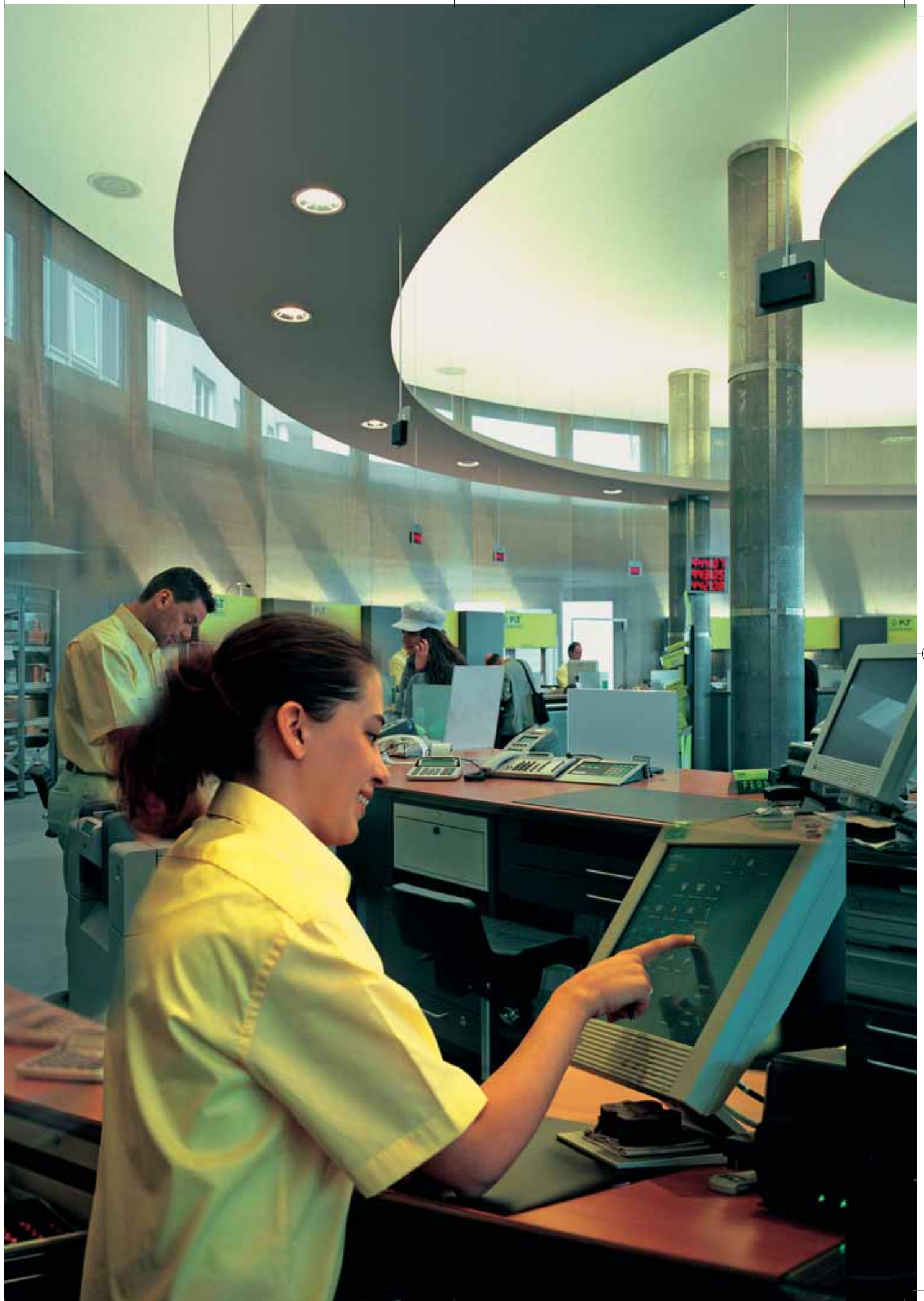
L'expédition de colis nationaux et internationaux a généré des recettes supplémentaires de 4,5 %.

Si le nombre de colis Q'Pack+, Q'Pack et E'Pack vers l'étranger est en quasi-stagnation, le volume de colis en service national est de nouveau en hausse (+1 %), après 3 années de baisse consécutives.

Envois non adressés (produit « Direct Mail »)

Année électorale oblige, les résultats du produit non adressé « Direct Mail » sont excellents: les recettes ont augmenté de 29 %, les volumes de 35,2 %.

Le nombre total d'envois toutes-boîtes distribués par les services postaux en 2004, envois I-Mail (ensemble de folders publicitaires ou informatifs, rassemblés sous une enveloppe transparente, et distribué à toutes les boîtes en principe chaque mardi) compris, continue également à progresser.



Messagerie postale

Grâce à la forte augmentation de la quantité des périodiques traités (+20,5 %), les recettes de la Messagerie postale ont augmenté de 13,9 % par rapport à 2003.

Le nombre total de périodiques distribués par les services postaux a dépassé les 17 mio d'exemplaires. Le nombre de quotidiens distribués via le réseau postal continue également à croître (22,8 mio en 2004 contre 22,5 mio en 2003). Le nombre d'encarts publicitaires dans les quotidiens et périodiques nationaux a augmenté de 2,2 %.

Business Post et services sur mesure

Le marché des services sur mesure destinés aux clients professionnels montre des signes de saturation. En conséquence, la pression sur les prix exercée par les opérateurs privés concurrents se matérialise par une hausse plus modeste que les années précédentes (+1,7 % en 2004).

Réseau

Le réseau postal fait l'objet de constantes modernisations.

Les travaux de construction d'un nouveau Centre de Tri postal à Bettembourg se poursuivent selon le rythme prévu.

La restructuration progressive des services de distribution implique la mise en service de bâtiments plus spacieux et mieux adaptés: le printemps 2004 a vu l'inauguration d'un nouveau bureau distributeur à Remich.

La salle des guichets de Luxembourg Gare, agrandie et complètement rénovée selon le principe des « guichets ouverts », a été mise en exploitation en août. Le bureau de Hosingen a été transféré à l'intérieur de la localité, et ses heures d'ouverture ont été élargies (septembre).

Les téléboutiques ont été intégrées à l'architecture des bureaux de Luxembourg Gare et de Luxembourg Centre.

Qualité

La qualité de service du courrier national est mesurée par une étude effectuée mensuellement par l'institut indépendant ILReS. Pour 2004, elle atteste qu'en moyenne 97,5 % des envois sont parvenus aux destinataires le lendemain de leur remise.

L'International Post Corporation (IPC), association qui regroupe 23 opérateurs postaux, fait mesurer la qualité du service postal en Europe par le biais d'une étude indépendante appelée UNEX. Deux fois par an, cette étude fournit des résultats sur les délais de livraison du courrier intra-européen prioritaire, depuis le jour où la lettre a été postée jusqu'au jour de la livraison. Les performances des P&T sont excellentes: le délai moyen d'acheminement d'une lettre prioritaire vers les principaux pays européens est de 1,9 à 2,6 jours.



Actualité internationale

En 2004, une attention toute particulière a été vouée au 23^e Congrès de l'Union Postale Universelle à Bucarest. L'UPU, institution spécialisée des Nations Unies sise à Berne, est le principal forum de coopération entre les postes. En plus de permettre le maintien d'un véritable réseau universel offrant des produits et services modernes, elle fixe les règles pour les échanges de courrier international entre ses 190 pays membres. Elle formule également des recommandations pour stimuler la croissance des volumes de courrier et améliorer la qualité des services offerts aux clients.

L'Entreprise s'est impliquée fortement dans les travaux préparatoires du 23^e Congrès qui est l'autorité suprême de l'Union et rassemble les plénipotentiaires de tous les pays membres. Le Congrès a pris un certain nombre de décisions importantes qui auront des conséquences pour le secteur postal dans les années à venir.

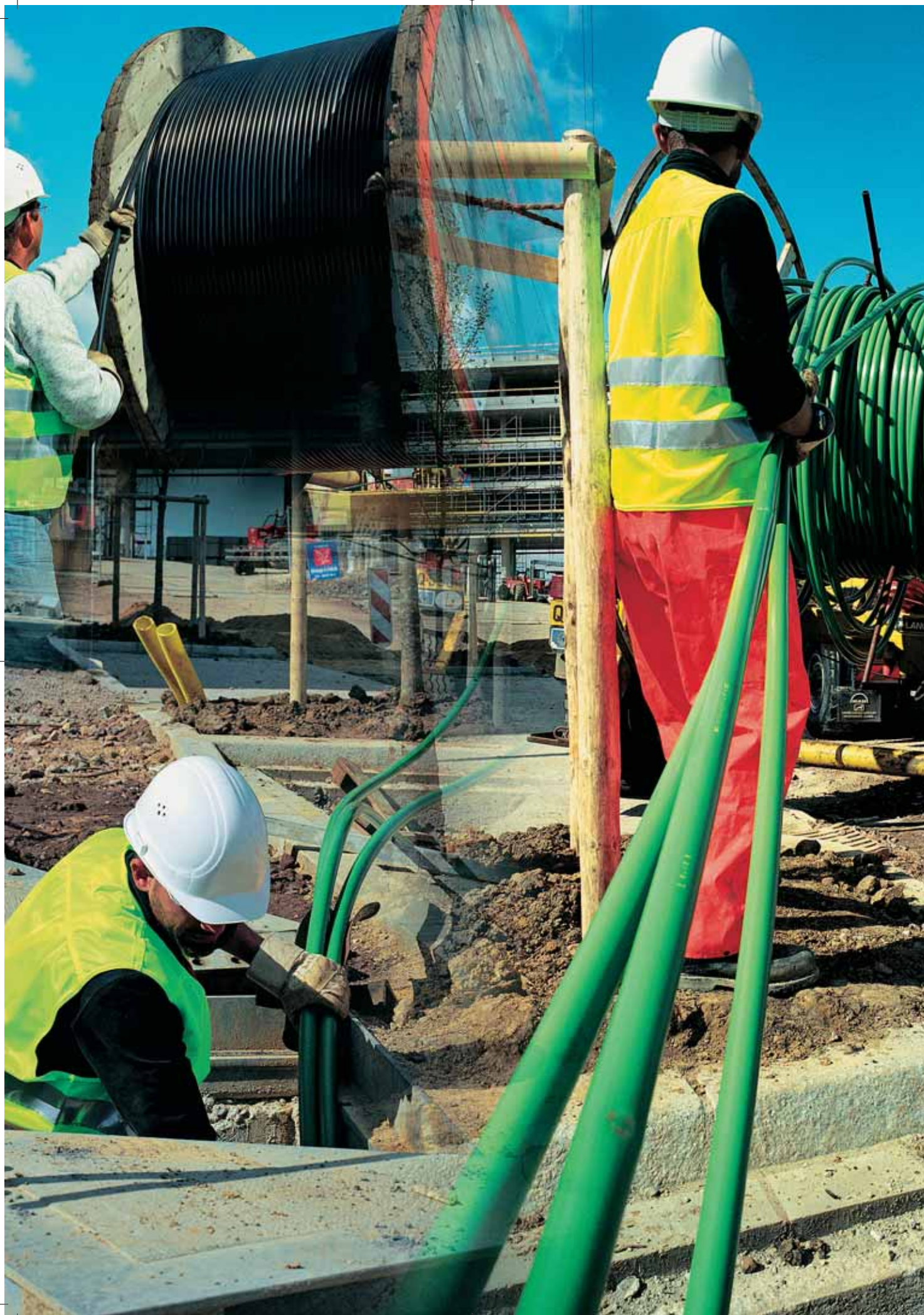
Le Congrès a adopté la Stratégie postale mondiale de Bucarest, une feuille de route quadriennale pour les gouvernements, les régulateurs postaux, les opérateurs postaux et les organes de l'UPU. Dans ce document, l'accent a été mis sur un plus grand degré d'ouverture et de coopération ainsi que sur la satisfaction de la clientèle.

Les décisions importantes portent, entre autres, sur la création du Comité consultatif, un nouvel organe de l'UPU représentant les intérêts des acteurs extérieurs à la poste, sur l'adoption d'un ensemble de propositions visant à adapter le système de frais terminaux aux particularités de chaque pays et aux coûts effectifs des services, ainsi que sur les changements à apporter au système de classification des pays et au Fonds d'amélioration de la qualité de service.

L'UPU a démontré lors de ce congrès qu'elle vise une situation dans laquelle les opérateurs privés et autres intervenants contribueront aux activités et aux décisions de l'Union. Le congrès a initié des plans pour le développement d'une activité postale mondiale dans un environnement en profonde mutation et a lancé des travaux sur des solutions technologiques pour le service postal de demain.

Dans le cadre de PostEurop, l'association des opérateurs postaux publics européens, P&TLuxembourg a signé l'Accord II, destiné à faciliter l'adaptation des entreprises postales des nouveaux états membres de l'Union Européenne à l'acquis communautaire. La contribution de l'Entreprise a consisté dans la mise à disposition d'un formateur spécialisé dans les questions réglementaires.





TÉLÉCOMMUNICATIONS

Préface

Le meilleur rapport qualité/prix

Les P&T servent tous les segments du marché des télécommunications, au même titre, les jeunes et les adultes, jusqu'à la clientèle professionnelle grands-comptes.

Le marché des télécommunications est en train de vivre une révolution technologique et se trouve dans un environnement concurrentiel extrêmement agressif. Ceci au niveau européen et aussi au niveau national luxembourgeois. Les caractéristiques spécifiques au marché local luxembourgeois s'ajoutent au challenge de P&TLuxembourg de rester compétitif sur le marché des télécommunications.

Néanmoins les cinq critères suivants précisés dans le document stratégique 'Agenda 2007' guident nos actions aujourd'hui:

1. Rentabilité et performance: maintenir un niveau élevé de performance avec un EBIT positif pour l'Entreprise dans son ensemble et à géométrie variable pour chacun de ses secteurs d'activités.
2. Rôle social: améliorer la performance dans le respect des agents et des contraintes législatives propres à l'EPT.
3. Service universel: assurer un service universel de qualité à l'ensemble de la population.
4. Indépendance: se positionner en tant qu'entreprise publique indépendante avec des coopérations ou des alliances lorsque celles-ci peuvent apporter une plus-value importante.
5. Economie nationale: permettre aux entreprises et à la population de disposer de technologies de pointe.

Fixe: du changement en perspective

La téléphonie fixe est en train de vivre un changement important:

1. Une migration naturelle s'opère de la téléphonie fixe vers la téléphonie mobile.
2. Aujourd'hui, le client peut changer de fournisseur de services. Opérateur local, l'EPT est en concurrence avec des acteurs internationaux voire même globaux pour le satisfaire.
3. Des fournisseurs de services « Voice over Internet » proposent des offres à prix très bas pour le client final. Néanmoins il importe de faire une distinction nette entre les services vocaux à travers Internet et les services VoIP avec une qualité de service garantie.

Pour répondre aux besoins actuels et latents de nos clients, nous proposons des offres adaptées au profil du trafic généré par les différents segments de clients, en garantissant la meilleure qualité de service.

LUXGSM, le leader en mobilophonie

P&TLuxembourg estime que le marché de la téléphonie mobile au Luxembourg, vu la taille du marché et en vue de garantir une concurrence saine et viable, ne peut supporter d'avantage d'opérateurs. Le retrait d'un opérateur étranger en octobre 2004 - il disposait d'une licence UMTS -, faute de perspective d'un business plan viable, témoigne de cette saturation.

Eu égard aux conditions actuelles sur le marché de la téléphonie mobile avec les 3 opérateurs sur le marché, les P&T visent à ce que le réseau LUXGSM reste à long terme le leader du marché. L'EPT, en tant que fournisseur de services, consolide son leadership sur le marché des grands comptes.

La pénétration élevée de la téléphonie mobile sur le marché luxembourgeois fait que dans le futur la croissance passera inévitablement par l'offre de nouveaux services à valeur ajoutée, tels que l'offre de contenu et d'applications mobiles 2.5G et 3G.



L'Entreprise des P&T, avec son réseau LUXGSM, continue sur sa lancée d'offrir un réseau et un service de haute qualité, tout en proposant des tarifs intéressants et adaptés aux habitudes de consommation de ses clients. Le partenariat avec Vodafone témoigne des efforts de l'EPT en vue d'offrir au marché les produits les plus récents et les plus innovateurs. D'ores et déjà, ce partenariat permet aux clients de bénéficier de services et de conditions internationales favorables. D'autres services avantageux viendront s'y ajouter.

Internet haut débit: LuxDSL pour tous

La couverture nationale du service ADSL au Luxembourg est unique en Europe. La vente des raccordements ADSL a connu un très grand succès. L'objectif d'atteindre 30.000 raccordements fin 2004 a été dépassé de 10% malgré une concurrence proactive qui offre des tarifs très agressifs. Ce succès est dû aux améliorations techniques ainsi qu'aux promotions commerciales réalisées. La pénétration élevée du service ADSL sur le marché luxembourgeois fait que dans le futur la croissance passera inévitablement par l'offre de nouveaux services Internet et d'autres services à valeur ajoutée.

Services connectivité: vers l'Internet

Ces services s'adressent essentiellement aux clients professionnels. Ils comprennent les lignes louées ainsi que des solutions sur mesure comme par exemple les réseaux d'entreprises.

Concernant le marché des lignes louées, nous constatons une diminution des revenus provenant de ces services. Cette diminution est en partie due au fait que l'échange de données se fait de plus en plus par Internet.

La vente des services Réseaux d'Entreprises a connu un franc succès en 2004. La gamme a été complétée par des nouveaux services et de nouvelles facilités afin de convenir parfaitement aux besoins évolués d'une clientèle professionnelle.

Les services des télécommunications en 2004

Téléphonie

Fin 2004, le réseau téléphonique de l'EPT comptait au total 165.488 raccordements téléphoniques analogiques, 76.615 raccordements téléphoniques ISDN de base (BRA basic rate access regroupant 2 circuits 64 kbps) ainsi que 1.485 raccordements ISDN à accès primaire (PRA primary rate access regroupant jusqu'à 30 circuits 64 kbps).

L'ISDN poursuit son élan avec des progressions remarquables, de 4,71 % pour les raccordements ISDN BRA et de 3,35 % pour les raccordements ISDN PRA. Toutefois, en raison de l'évolution rapide des raccordements large bande de type ADSL et de l'introduction imminente de nouvelles technologies tel que la voix sur IP, on peut estimer que les raccordements ISDN vont atteindre sous peu leur point culminant.

Fin 2004, le taux de pénétration de l'ISDN (voies ISDN par rapport à toutes les voies téléphoniques) atteignait 54,40 % (contre 52,52 % fin 2003). Ce taux élevé va de pair avec la diminution du nombre des raccordements analogiques, qui a décliné de 4.845 unités ou -2,83 % pour atteindre 165.817 unités fin 2004.

La densité des voies téléphoniques P&T par rapport à la population totale atteint désormais 80,4 voies par 100 habitants (population 451.600).

En 2004, l'EPT a poursuivi les efforts de consolidation de son réseau téléphonique commuté. Le nombre de centraux téléphoniques autonomes a été réduit de deux unités. Le réseau de P&TLuxembourg comprend désormais 2 centres de commutation internationaux, 9 centraux téléphoniques nationaux et 6 unités de commutation à distance. Fin 2004, les P&T ont entamé des travaux d'implémentation d'un nouveau logiciel dans les différents centraux téléphoniques. Ce nouveau logiciel amène d'importantes améliorations du point de vue technique et administratif et permet d'offrir de nouvelles facilités intéressantes pour les usagers.

Voix sur IP

L'EPT a procédé en 2004 à une phase test d'envergure concernant les nouvelles technologies du type « voix sur IP » et « voix sur Internet ». Cette phase a permis de se familiariser avec les nouveaux équipements et d'acquérir les connaissances de base permettant de développer et d'exploiter des services de ce type au cours des années à venir.



P&T Infotel

Le service d'information téléphonique P&T Infotel, proposé en collaboration avec RTL, a lancé en octobre 2004 la nouvelle rubrique d'information « Euromillion » en langues luxembourgeoise et française.

Les 16 rubriques d'information proposées par P&T Infotel sont accessibles 24hrs/24 et 7j/7 à l'aide d'un menu interactif sous le numéro d'appel unique 9007 1234 à partir du Luxembourg. A l'étranger, le client intéressé a accès au service en composant le +352 2677 12134.

LuxDSL

LuxDSL, la solution Internet haut débit des P&T, a connu une croissance de 170% entre 2003 et 2004. L'objectif d'atteindre 30.000 raccordements fin décembre 2004 a été largement dépassé (33.258 raccordements).

Ce succès est dû aux améliorations techniques ainsi qu'aux promotions commerciales réalisées.

Depuis septembre 2004, LUXDSL est disponible sur tout le territoire luxembourgeois. Les bandes passantes ont été fortement augmentées.

Les clients ont pu bénéficier d'une promotion sur l'abonnement LuxDSL/SpeedSurf lors de la Foire de Printemps 2004. Ils ont ensuite été contactés pour se voir proposer une promotion sur l'équipement (Cube + modem à 0 Euro). En raison du succès de cette opération, celle-ci a été répétée en automne 2004.

Formules de tarification

Le package Facture Light a connu une croissance de 35 % grâce à diverses actions menées durant l'année. A l'occasion du match de football Luxembourg-Portugal au mois de novembre, Facture Light a fait l'objet d'une campagne de communication ciblée. Concernant les PME-PMI, le nombre de clients Passport a augmenté de 46 %.

Le succès de ces 2 packages est dû à l'intérêt des clients pour les formules permettant de réduire le coût des communications.

Plate-forme « Intelligent Network » (IN)

En 2004, la plate-forme de facturation et de services « Intelligent Network » (IN) a été préparée pour permettre la portabilité des numéros mobiles.

Afin de pouvoir mettre les données sur les numéros portés à disposition des différents membres de la famille LUXGSM (LUXGSM, Mobilux, CMD), les P&T ont développé sur la plate-forme IN une base de données centralisée online caractérisée par une grande disponibilité et diverses méthodes d'accès (ex: Internet).

Des modules d'activation ont été développés permettant d'automatiser la paramétrisation des clients portés.

Un nouveau firewall a été mis en place garantissant un accès sécurisé à la plate-forme des différents services externes (ex: Tiny Cash, MMS-Center) et permettant la maintenance en remote.

TV-Surf

TV-Surf, l'accès Internet large bande par le réseau de télédistribution lancé en 2002 dans plusieurs quartiers de la Ville de Luxembourg, a de nouveau considérablement élargi son potentiel de clients grâce au raccordement supplémentaire de réseaux de télédistribution dans différentes localités du pays.

En novembre 2004, les vitesses de pointe de l'accès sont passées de 384 kbit/s à 1 Mbit/s en downstream et de 64 kbit/s à 128 kbit/s en upstream.

La baisse du prix de l'abonnement (fin 2003) et l'augmentation des vitesses de pointe ont permis de doubler le nombre de clients.

Station terrienne

En 2004, l'Entreprise a pu confirmer ses activités de distribution de programmes télévisés par satellites à l'aide de la station terrienne installée à la Division des Télécommunications à la Cloche d'Or. Grâce à ses compétences dans ce secteur, P&TLuxembourg a pu offrir un service permettant à des Service Providers d'offrir à des régions avec un réseau câblé peu développé des connexions via satellite au backbone Internet des P&T.

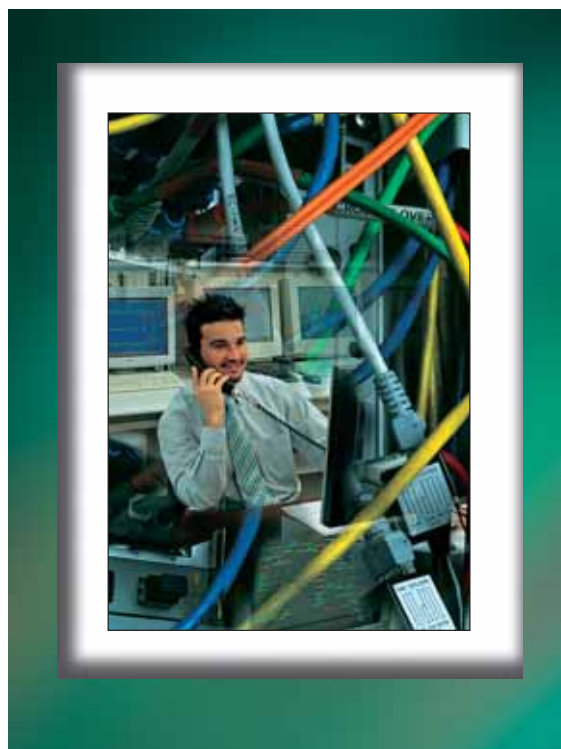
Alarmis

Le réseau de transmission d'alarmes des P&T a connu une progression d'environ 15%. La capacité du réseau reste inchangée avec 1.200 unités fin 2004. Une fonctionnalité supplémentaire, à savoir la transmission d'alarmes ALARMIS vers un GSM ou une adresse e-mail en parallèle à la transmission vers les prestataires, a été introduite en cours d'année.

Internet

Les efforts de l'Entreprise des P&T pour promouvoir auprès du grand public l'accès à l'Internet ont été poursuivis en 2004. La capacité du réseau dorsal d'Internet a été étendue afin de répondre au mieux à la demande des clients en matière de connectivité mondiale.

Le nombre d'abonnés a continué à progresser, essentiellement grâce à SpeedSurf, l'accès à haut débit. La palette de solutions pour clients professionnels a été élargie par l'introduction de l'accès BusinessSDSL et des solutions d'hébergement HostPack. Les solutions pour clients professionnels importants ont également fait un pas en avant grâce aux augmentations des débits des clients existants et des nouveaux contrats conclus pour les connexions permanentes à très haut débit et les accès redondants sur les plates-formes des CT/Lux-Gare et Esch.



L'année 2004 a également été marquée par l'introduction de nouvelles facilités, par exemple, l'extension de SecurityScan avec l'option FireWall et l'introduction des HotSpots publics WiFi, notamment dans la perspective de la Présidence luxembourgeoise de l'Union européenne au 1er semestre 2005.

La collaboration avec certains fournisseurs d'informations internationaux a permis d'élargir les offres basées sur les applications et le contenu (ex.: jeux en ligne).

Backbone

Backbone national

Le backbone national, appelé aussi « réseau de jonctions » reposant sur la technologie SDH (Synchronous Digital Hierarchy), assure l'interconnexion des 50 sites de télécommunications des P&T répartis sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg.

Ce réseau repose entièrement sur des câbles à fibres optiques. Chacun de ces centraux téléphoniques est desservi par au moins deux câbles à fibres optiques à tracés entièrement distincts.

Le réseau de transmission SDH national supporte la quasi-totalité des services offerts par les P&T, à savoir le service téléphonique analogique, l'ISDN, LuxDSL, les lignes louées, etc.

La technologie SDH permet l'implémentation de mécanismes de protection automatiques en cas de rupture de câble.

Fin 2004, ce réseau de transmission (backbone national) comptait 43 anneaux SDH à des débits allant de 622 Mbit/s à 2,5 Gbit/s ainsi que des structures maillées comportant 28 liaisons SDH aux mêmes débits.

Backbone international

Les liaisons internationales avec nos trois pays voisins qui interconnectent le réseau des P&T aux backbones de Belgacom, Deutsche Telekom et France Télécom reposent, pour chacun de ces opérateurs, sur deux tracés à fibres optiques complètement distincts.

P&TLuxembourg a également mis en place des interconnexions transfrontalières avec des nouveaux opérateurs confirmés dans les trois pays voisins.

Dans tous les cas de figure, aussi bien pour les opérateurs étrangers traditionnels que pour les opérateurs étrangers nouveaux, des liaisons SDH sécurisées STM-16 (2,5 Gbit/s) sont en place.

Au cours des quatre dernières années, l'Entreprise a déployé pour des opérateurs traditionnels et pour des opérateurs nouveaux des liaisons internationales DWDM (Dense Wavelength Division Multiplexing). Moyennant cette technologie, il est possible de transmettre, sur une même fibre optique des longueurs d'ondes distinctes, à savoir jusqu'à 96 signaux STM-64 d'un débit de 10 Gbit/s.

D'autre part, dans l'intérêt d'une plus grande autonomie, d'une meilleure compétitivité et d'une flexibilité plus élevée, les P&T ont mis en place dès 2003 des PoPs (points of presence) à des points stratégiques en Europe. Ils sont englobés dans une infrastructure DWDM sécurisée et sous l'emprise de P&TLuxembourg.

Services Réseaux d'Entreprises

En 2004, le nombre de nouveaux projets/clients a augmenté de plus de 30 unités, ce qui correspond aux objectifs fixés. D'autre part, afin de répondre à une clientèle de plus en plus exigeante, la gamme des services Réseaux d'Entreprises a été complétée par des nouveaux services et facilités, notamment les services SecureConnect et E-line ainsi que les facilités IP-VPN de managed security et de performance management.

Les réseaux privés virtuels (Intranet, Extranet), les solutions intégrés VoIP/Data, les réseaux IP avec accès mobiles GPRS, les plans de « disaster recovery » (DRP), les réseaux de stockage de données (SAN) ou encore l'interconnexion de réseaux LAN (Fast- ou Gigabit-Ethernet) constituent tous des besoins individuels auxquels les P&T font face avec leurs Services Réseaux d'Entreprises.

Selon le domaine d'application, il y a lieu de distinguer entre deux grandes catégories de services, à savoir les services de connectivité point à point D-line ou E-line ainsi que les services intégrés VPN (réseaux virtuels privés) modulables avec des facilités supplémentaires à haute valeur ajoutée.

Les services VPN (Virtual Private Network) permettent de créer plusieurs réseaux virtuels dédiés sur une infrastructure, offrant les mêmes niveaux de performances qu'un réseau privé local. Le concept VPN gagne de plus en plus en importance. De nombreux clients exploitent un réseau privé virtuel afin de permettre à leurs employés, partenaires ou fournisseurs, d'accéder aux applications nécessaires à partir de n'importe quelle adresse, en situation fixe ou mobile.

Selon les besoins du client, P&TLuxembourg offre aujourd'hui diverses variantes de services VPN:

- Service VPN à base des technologies ATM/Frame Relay
- Service IP-VPN sur base d'un backbone IP/MPLS avec des accès permanents, mobiles GPRS/UMTS ou dial-up ainsi qu'une multitude de facilités supplémentaires (multihoming, managed security, performance management...)
- Service SecureConnect à base d'Internet permettant de couvrir les besoins d'accès Internet sécurisés via encryption, de Télétravail ou encore de VPN avec firewalls gérés par l'Entreprise des P&T.

Le service D-line repose sur la fourniture de canaux transparents (à 100 Mbit/s, 1.2, 2.5 ou 10 Gbit/s) de type point à point à travers des équipements terminaux optiques. Géré de bout en bout par l'Entreprise, ce service est principalement destiné à couvrir les besoins en connectivité à haut débit lors de la mise en place de réseaux de stockage de données (SAN), ainsi que pour l'interconnexion de réseaux locaux à haut débit (LAN).

Le nouveau service E-line met à disposition du client des connexions Ethernet à base des technologies de transmission SDSL ou à fibres optiques avec des débits allant de 256 kbit/s à 100 Mbit/s.



Téléboutiques

En 2004, le chiffre d'affaires des Téléboutiques a augmenté de 26,6%. Le succès commercial de LuxDSL et le nouveau chiffre d'affaires généré suite à l'ouverture de la Téléboutique au centre-ville (Luxembourg-Aldringen) en novembre 2003 expliquent en grande partie cette forte progression. Les ventes d'équipements GSM et accessoires pour clients professionnels ont également progressé.

Après le lancement de l'enseigne Point Télécom en 2003, les rénovations et les ouvertures des nouveaux guichets postaux et de la Téléboutique dans le quartier de Luxembourg-Gare se sont inscrits dans la continuité des synergies développées au niveau du réseau de vente entre la Division des Postes et la Division des Télécommunications. Le développement des offres LuxDSL et LUXGSM devrait permettre aux Téléboutiques de poursuivre leur progression en 2005.

LUXGSM et TIPTOP

LUXGSM reste le premier réseau de téléphonie mobile au Grand-Duché de Luxembourg. Pour le réseau et les services, la qualité fut le thème principal de l'année 2004 au cours de laquelle P&TLuxembourg a amélioré certains systèmes et a augmenté la capacité d'autres. Les accords de roaming restent une préoccupation principale des P&T qui comptaient 322 contrats roaming GSM et 76 contrats roaming GPRS en fin d'année.

Du point de vue commercial, l'Entreprise des P&T est restée proche des consommateurs à travers la participation à de nombreuses manifestations telles que la Foire de Printemps et le Salon des Nouvelles Technologies. L'organisation du concert LUXGSM ainsi que la réalisation de nombreux concours ont contribué à ancrer la marque LUXGSM dans l'esprit des consommateurs.

2004 a aussi vu naître les services suivants:

- N'PHONE: le GSM de votre choix pour quelques euros par mois ou le contrat de location d'appareils GSM pour une durée de deux années;
- L'abonnement dégressif destiné aux PME: les charges d'abonnement décroissent en fonction du nombre d'abonnements souscrits (minimum 3 souscriptions); de plus, une remise sur les 5 numéros nationaux les plus appelés est offerte à chaque abonnement de l'entreprise;
- L'abonnement Liberty et ses avantages: l'abonnement pour résidentiels a fait peau neuve et offre désormais plus de 10.- EUR d'avantages par mois, soit 20 SMS gratuits, 20 MMS gratuits et 15% de réduction sur les 3 numéros nationaux les plus appelés;
- TIPTOP et ses rechargements: toute carte TIPTOP peut être rechargée via les terminaux Bancomat des P&T; TIPTOP offre 15% de crédit supplémentaire gratuit pour le rechargement mensuel, une solution idéale et facile pour disposer automatiquement chaque mois de son budget de communications TIPTOP.



Interconnexion

P&TLuxembourg offre une panoplie de services d'accès et d'interconnexion à son réseau aux opérateurs tiers.

En 2004, les P&T ont signé trois accords d'interconnexion avec des opérateurs alternatifs. En outre, les accords existants ont été adaptés à l'évolution du marché et les recettes continuent à progresser.

Le catalogue d'interconnexion (RIO) de 2004, publié au début du mois de janvier 2004, décrit les conditions techniques, opérationnelles et tarifaires sous lesquelles l'Entreprise propose l'interconnexion avec son réseau. Il se caractérise par une adaptation à la baisse des tarifs par rapport à ceux du catalogue 2003.



Le dégroupage de l'accès à la boucle locale permet aux opérateurs tiers, détenteurs d'une autorisation pour l'exploitation d'un réseau de télécommunications fixe au Luxembourg, de fournir des services téléphoniques et l'accès large bande à leurs clients via les boucles locales métalliques de P&TLuxembourg. En 2004, l'EPT a continué à aménager des locaux de colocation dans ses centres de télécommunications pour permettre l'accès à la boucle locale à des opérateurs tiers.

L'année 2004 a été marquée par une croissance importante de la demande de services d'accès ADSL par les opérateurs tiers, accompagnée par une réduction des prix d'accès large bande et une augmentation considérable de la bande passante mise à disposition. Ainsi, trois contrats supplémentaires de vente en gros LuxDSL ont été conclus en 2004.

La progression du chiffre d'affaires des produits d'interconnexion a été plus importante que la croissance du total des recettes relatives aux services télécommunications, ce qui témoigne d'un développement accru de l'environnement concurrentiel. Néanmoins, les recettes des produits d'interconnexion souffrent également de la réduction générale des prix observés dans le secteur des télécommunications.



SERVICES FINANCIERS POSTAUX

Préface

« La banque moins chère n'est pas une banque »

L'EPT a poursuivi en 2004 sa stratégie visant à mieux positionner ses services et produits financiers postaux par rapport à une offre pléthorique sur la place financière nationale.

Selon l'adage publicitaire précité, l'Entreprise continuera à se démarquer par la gratuité et la rapidité de la plupart de ses opérations bancaires, quelles soient classiques ou électroniques.

L'augmentation continue du nombre de cartes bancaires et l'utilisation croissante du service de transfert d'argent Western Union témoignent de l'intérêt marqué du public pour les services financiers postaux des P&T.

Les services financiers postaux en 2004

Comptes

La stratégie des P&T d'offrir un compte courant sans les moindres frais de gestion séduit toujours autant de clients. Fin 2004, le nombre de comptes CCP a progressé de 1,5%. Les avoirs moyens en compte des clients CCP ont également enregistré une hausse.

Le nombre total d'opérations a augmenté de 3,85% pour atteindre près de 17 millions d'opérations.

La principale opération des CCP reste le virement avec plus de 8 millions de virements exécutés au Luxembourg et 350.000 virements vers l'étranger.

E-banking

De plus en plus de virements sont réalisés par des moyens électroniques (CCP Connect, Multiline), ce qui s'explique par la facilité d'utilisation de ces moyens et par le prix avantageux du virement électronique proposé par P&TLuxembourg. Le nombre de contrats CCP Connect a augmenté de presque 20%. Plus que le nombre de nouveaux contrats, c'est l'utilisation accrue de CCP Connect qui impressionne: les virements nationaux ont augmenté de 31%, les virements internationaux de 53%.

En mai 2004, une nouvelle version de CCP Connect a été mise en production (nouveau visuel, ergonomie améliorée). Elle permet aux clients d'effectuer leurs opérations bancaires non seulement en français, en allemand ou en anglais, mais également en langue luxembourgeoise. La nouvelle version a également permis l'accès à CCP Connect aux utilisateurs d'ordinateurs Macintosh.

Multiline, le système de banque électronique offert en collaboration avec d'autres banques de la place financière, a également connu une évolution réjouissante: le nombre d'utilisateurs Multiline a augmenté de plus de 30%, le nombre total de virements effectués par Multiline de 115%.

Cartes bancaires

L'évolution des cartes bancaires de P&TLuxembourg est également positive: fin 2004, le nombre de cartes Postchèque (incluant les fonctions Bancomat, Maestro et miniCash) en circulation était en progression de près de 10%, celui des cartes VISA de quelque 5%.

A partir du 2^e semestre 2004, toutes les cartes Postchèque en circulation ont été progressivement remplacées par des cartes dotées d'une puce de la 2^e génération. Quant aux cartes VISA, l'introduction d'une nouvelle puce permet le paiement dans les commerces par code secret (au lieu de la validation par signature manuscrite).

Western Union

Le système Western Union qui permet d'envoyer et de recevoir de l'argent de manière rapide dans plus de 190 pays continue son essor. Le nombre de transferts au départ des P&T a augmenté de 20% pour atteindre un total de plus de 65.000 opérations. Le nombre d'opérations à l'arrivée était de plus de 6.000, soit une augmentation de 26 %.

Le Brésil est le premier pays de destination des envois au départ du Luxembourg. La plupart des envois arrivant au Luxembourg sont en provenance du Portugal.



PHILATÉLIE

2004: Sports et Jeunesse

A l'affiche partout en Europe en 2004, le sport a aussi laissé ses traces dans la philatélie luxembourgeoise. Les Jeux Olympiques d'Athènes et l'Année Européenne de l'Éducation par le Sport ont servi de sujets à notre traditionnel concours de dessin, le Grand-Prix du Dessin Philatélique pour Jeunes. Organisé à un rythme bisannuel, il a pour but de transmettre le goût du timbre et de la collection aux jeunes tout en incitant à la réflexion sur des thèmes d'actualité.

Événementiel

Comme il est d'usage depuis de nombreuses années déjà, l'Office des Timbres a participé à divers événements philatéliques nationaux et internationaux comme le Congrès de la Fédération des Sociétés Philatéliques du Luxembourg à Wormeldange, la Journée du Timbre à Esch-sur-Alzette, le 70^e anniversaire de la Fédération des Sociétés Philatéliques du Luxembourg et le Salon du Timbre à Paris.

Émission de mars

Deux timbres furent émis le 16 mars 2004 pour commémorer le centenaire de l'Union Commerciale d'Esch-sur-Alzette et les 75 ans de la Braderie de Luxembourg-Ville. Une série spéciale « Du Luxembourg au Nouveau Monde » a mis en évidence deux personnages célèbres qui font partie de la mémoire de nombreux Luxembourgeois ayant tenté leur chance dans le Nouveau Monde: le photographe Edward Steichen et l'écrivain-inventeur Hugo Gernsback. Un carnet de timbres-poste sur les « Champignons au Luxembourg » regroupe six des innombrables variétés de champignons de nos champs et forêts. Quatre valeurs supplémentaires de la série courante ont complété cette émission.

Émission de mai

La mise en vente le 9 mai 2004 de deux timbres issus du Grand-Prix du Dessin Philatélique pour Jeunes, sur les Jeux Olympiques d'Athènes et l'Année de l'Éducation par le Sport a récompensé les jeunes artistes Alexandra BILSKA et Lynn EISCHEN choisis par le jury composé de représentants du Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois, du Ministère de l'Éducation Nationale et des Sports, d'enseignants et de P&TLuxembourg. La série « Europa 2004 » sur le sujet « Les Vacances » défini par Posteurop montre deux des attractions touristiques les plus visitées du Grand-Duché: le Müllerthal et Bourscheid-Plage. Deux timbres spéciaux, commémoratifs des Élections Européennes de 2004 et du cinquantenaire de l'École Européenne ont également fait partie de cette émission.



Émission de septembre

Une série de 3 timbres-poste de l'émission du 28 septembre 2004 fut consacrée au Musée National d'Histoire et d'Art (MNHA). « La Charité » de Lucas Cranach et « Jeune femme à l'éventail » de Luigi Rubio représentent la palette d'œuvres de ce musée exceptionnel. Un troisième timbre de la même série montre le nouveau bâtiment du MNHA situé au cœur de l'ancien quartier du Marché-aux-Poissons.

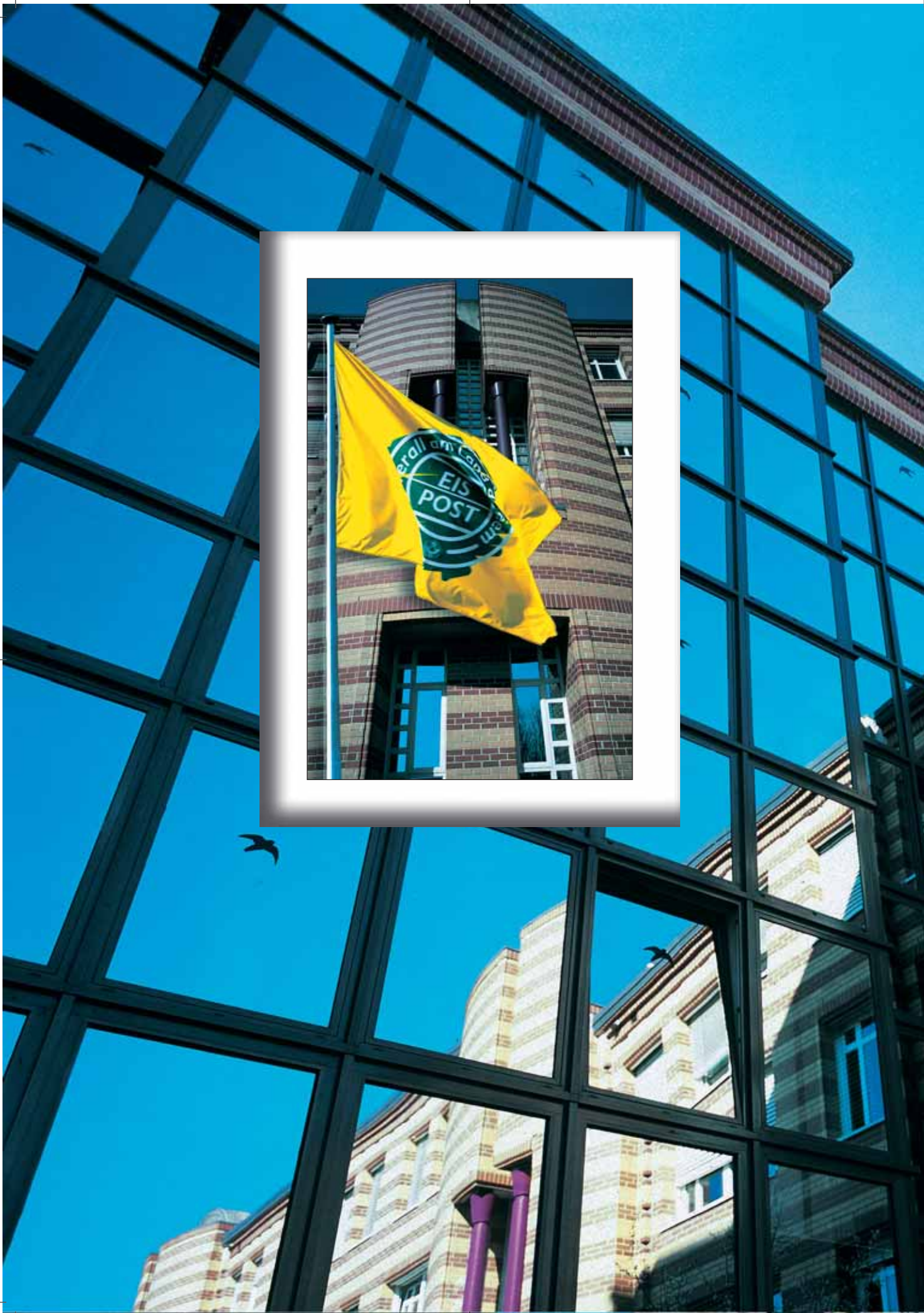
Les trois timbres « Made in Luxembourg II » forment la suite de la série de timbres commencée en 2003 sur les produits industriels fabriqués au Grand-Duché du Luxembourg. Ils montrent les produits agro-alimentaires dans toute leur diversité, du « Bâmkuch » au « Kachkéiss » en passant par le jambon d'Ardenne. Une autre figurine de cette émission imprimée en taille-douce et héliogravure combinées commémorait les 75 ans de la Bourse de Luxembourg.

Émission de décembre

En décembre, la dernière émission de l'année 2004 était composée d'un timbre spécial « Noël 2004 dans l'Oesling » représentant le château de Clervaux dessiné par l'artiste E. Kalmus. Un set de cartes de vœux et d'enveloppes préaffranchies « Neijoerschdagspost » complétait les produits de correspondance festives. Furent émis le même jour les traditionnels timbres de bienfaisance, premier volet du cycle de valeurs postales dédiées au sport dessinés également par E. Kalmus. Les timbres-poste de cette série montraient les sports populaires suivants: la natation, le football, le ski alpin et la course à pied.

Pour clôturer l'année philatélique 2004, un timbre-poste spécial a commémoré la Libération 1944-1945, la fin d'une des plus sombres périodes de l'histoire mondiale et du Luxembourg.





LOGISTIQUE

Travailler à l'EPT

L'EPT garantit à son personnel de bonnes conditions de travail et chaque agent bénéficie de grandes possibilités de développement. L'Entreprise investit considérablement dans la formation. Elle offre, à qui est prêt à fournir les efforts nécessaires, d'enrichissantes possibilités de carrière, dans le cadre de ses trois métiers.

Une analyse plus approfondie des différents services a été effectuée en collaboration avec le Service du Personnel en vue d'une gestion plus optimale et rationnelle des effectifs et, partant, d'une augmentation de la productivité des P&T dans un environnement de plus en plus concurrentiel.

Dans ce même cadre, une étude a été réalisée, avec pour mission de faire des propositions afin d'optimiser le flux de communication interne entre les différents niveaux de management.

Informatique

L'informatique centrale de l'Entreprise a accompagné en 2004 ses utilisateurs dans leur évolution stratégique par la maintenance des principaux logiciels et la tenue à niveau du parc informatique. Au-delà de ce support, de nouvelles solutions en amont des applications centrales ont été déployées, que ce soit au niveau du domaine bancaire (nouvelle version CCP Connect), de la mise à disposition des factures Télécom sur Internet (Clearview online) ou encore de l'intégration des guichets postaux. D'autres développements ont porté sur l'amélioration de la mise à disposition de données analytiques et la gestion de données non structurées. Un accent particulier a été mis sur la mise en place d'outils d'accroissement de l'efficacité opérationnelle de certaines procédures (mobile number portability, activation de services de télécommunication, gestion du personnel). Des refontes du réseau d'entreprise, notamment des aspects sécurité, de l'infrastructure de stockage de données de masse et des outils de gestion du cycle de vie du parc microinformatique ont constitué par ailleurs des investissements importants dans la démarche d'alignement de l'informatique avec les besoins actuels et futurs des métiers des P&T.



Matériel

La section « Matériel », bien que parfaitement discrète, accompagne à chacun de leurs gestes tous les acteurs de l'Entreprise.

De l'ampoule électrique toujours en bon état de fonctionnement au fauteuil de bureau, de l'uniforme du facteur au meuble du guichetier, elle assure les mille et un détails insignifiants, mais sans lesquels le courrier n'arriverait pas à destination, les virements ne seraient pas exécutés, les téléphones ne sonneraient pas, les imprimés ne seraient pas réalisés.

La section « Matériel » est en outre chargée de la gestion des cantines mises à la disposition du personnel (105.000 repas préparés et servis en 2004).

Bâtiments

L'année 2004 a été marquée par la création du Service Bâtiments.

Avec le concours des divisions, plusieurs projets d'importance majeure et novatrice ont été soit réalisés soit entamés.

Le premier Centre de Distribution Régional, construit à Remich pour une valeur de 1 mio €, a été rendu opérationnel, ouvrant ainsi la voie à une nouvelle orientation de l'exploitation postale.

Parallèlement, le bureau des postes à Luxembourg-Gare a été complètement transformé afin de se présenter sous une forme moderne et accueillante. Il a été profité de l'occasion de ce chantier de grande envergure (1,8 mio €) pour rénover également la Téléboutique au bâtiment Accinauto.

Le projet le plus important réside toutefois dans les premières démarches décisives en vue de la construction du nouveau Centre de Tri à Bettembourg « Krakelshaff ». Ce projet ambitieux a mûri tout au long de l'année et les travaux ont commencé début 2005.

En raison de l'évolution de l'exploitation postale, des bureaux de postes tels que ceux à Hosingen et à Dommeldange ont été transférés dans de nouveaux locaux. Le transfert du bureau de postes à Limpertsberg reste un projet en cours et à terminer en 2005.

Relations Publiques et Presse

La nouvelle rubrique « P&T » sur le site Internet de RTL est le fruit le plus récent de la collaboration avec CLT-UFA. En complément aux émissions télévisées « Planet RTL » et « Connect », cette rubrique permet de présenter, d'expliquer et de mettre en valeur les produits et services de P&TLuxembourg.

Avec à nouveau plusieurs milliers de spectateurs, la deuxième édition du Festival LUXGSM a confirmé l'intérêt que les jeunes vouent à ce rendez-vous musical.

Le Blues 'n Jazz Rallye est le deuxième événement musical grand public des P&T. A l'instar des années précédentes, une immense foule a passé la nuit dans les faubourgs du Grund et de Clausen dans une ambiance pleine de couleurs musicales.

Dans le domaine du sponsoring sportif, la 9^{ème} édition du « Postlâf » a attiré plus de 1.000 participants. Cette course est devenue une des plus grandes manifestations de ce genre au Luxembourg et en même temps une grande fête de famille.

Chaque année, des milliers de visiteurs trouvent le chemin de l'abbaye de Clervaux où, le dernier weekend de juillet, se déroule le « Clierfer Bëschfest ». La plus grande manifestation populaire dans le nord du pays est un savant mélange de fête foraine, de brocante et de sport de haut niveau.

Le stand des P&T au Festival des Migrations, des Cultures et de la Citoyenneté, a également été un plein succès.

Dans tous ces projets, la communication - le « core business » des P&T - est bien présente. L'Entreprise continuera sur cette voie en soutenant des manifestations qui permettent d'établir des plateformes de communication.

En 2004, l'EPT a, outre la diffusion d'une multitude de communiqués de presse et sa conférence de presse bilantaire habituelle, invité la presse à l'inauguration du nouveau centre régional de distribution postale à Remich.

Grâce aussi à ses campagnes publicitaires et rubriques d'information régulières dans la presse écrite et audiovisuelle, P&TLuxembourg a poursuivi ses efforts de sensibilisation du grand public aux services et produits des P&T.

Les deux éditions 2004 du magazine professionnel P&T Solutions furent consacrées aux thèmes « Applications & Contenus » et « Téléphonie mobile » en mettant l'accent sur des cas pratiques (« show cases »).

Enfin, on n'oubliera pas « Eis Post », que les ménages du Luxembourg trouvent régulièrement dans leur boîte.



COMPTES ANNUELS STATUTAIRES

Rapport de révision

Conformément au mandat qui nous a été confié suite à la décision prise par la Chambre des Députés, nous avons contrôlé les comptes annuels ci-joints de l'Entreprise des Postes et Télécommunications pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2004. Les comptes annuels relèvent de la responsabilité du Conseil d'Administration. Notre responsabilité est, sur base de nos travaux de révision, d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels.

Nous avons effectué nos travaux de révision selon les normes internationales de révision. Ces normes requièrent que nos travaux de révision soient planifiés et exécutés de façon à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Une mission de révision consiste à examiner, sur base de sondages, les éléments probants justifiant les montants et informations contenus dans les comptes annuels. Elle consiste également à apprécier les principes et méthodes comptables suivis et les estimations significatives faites par le Conseil d'Administration et la Direction pour l'arrêté des comptes annuels, ainsi qu'à effectuer une revue de leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos travaux de révision forment une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

Sans toutefois qualifier notre rapport de révision, nous attirons l'attention sur la problématique décrite dans la note VI.4 « Risques généraux de l'Entreprise » et certifions qu'à notre avis les comptes annuels ci-joints donnent, en conformité avec les prescriptions légales et réglementaires au Luxembourg, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'Entreprise des Postes et Télécommunications au 31 décembre 2004 ainsi que des résultats de l'exercice se terminant à cette date.

Luxembourg, le 22 avril 2005

PricewaterhouseCoopers S.à r.l.
Réviseur d'entreprises
Représentée par Luc Henzig

Bilan

au 31.12.2004

A C T I F

	31/12/2004 EUR	31/12/2003 EUR
A. ACTIF IMMOBILISE		
1. Immobilisations incorporelles		
1.1. Concessions, brevets, licences, marques, ainsi que droits et valeurs similaires	10.914.705,58	10.786.803,17
1.2. Fonds de commerce	56.395,78	83.465,75
1.3. Acomptes versés et immobilisations incorporelles en cours	971.695,00	2.879.355,00
	11.942.796,36	13.749.623,92
2. Immobilisations corporelles		
2.1. Terrains et constructions	213.173.584,41	219.352.401,77
2.2. Réseaux de télécommunications	180.849.187,92	182.425.874,41
2.3. Installations techniques et machines	116.055.537,05	123.743.391,48
2.4. Autres installations, outillage et mobilier	8.789.682,72	8.393.440,29
2.5. Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours	22.292.823,76	26.670.435,38
	541.160.815,86	560.585.543,33
3. Immobilisations financières	38.061.873,31	31.083.051,01
4. Patrimoine culturel	6.258.758,80	6.258.758,80
	597.424.244,33	611.676.977,06
B. ACTIF CIRCULANT		
1. Stocks	14.383.621,82	13.439.972,17
2. Créances		
2.1. Créances résultant du dépôt CCP auprès de l' Etat	498.012.233,93	455.785.114,83
2.2. Créances résultant de ventes et prestations de services	53.189.796,86	51.738.783,15
2.3. Créances sur des entreprises liées	8.289.151,71	6.289.281,40
2.4. Créances sur des entreprises avec lesquelles l'Entreprise a un lien de participation	8.479,93	3.927.296,10
2.5. Autres créances	7.013.945,89	6.220.773,67
	566.513.608,32	523.961.249,15
3. Valeurs mobilières	124.537.799,85	116.998.836,27
4. Disponibilités		
4.1. Avoirs en banques	990.273.824,63	974.892.462,94
4.2. Encaisse	9.874.020,56	9.252.469,41
	1.000.147.845,19	984.144.932,35
	1.705.582.875,18	1.638.544.989,94
C. COMPTES DE REGULARISATION	9.862.444,71	10.043.301,27
TOTAL ACTIF	2.312.869.564,22	2.260.265.268,27

P A S S I F

	31/12/2004 EUR	31/12/2003 EUR
A. CAPITAUX PROPRES		
1. Capital	631.848.607,41	631.848.607,41
2. Fonds de réserve, dont réserve fixe PSF:	311.448.881,47	280.499.262,04
EUR 6.200.000,00	943.297.488,88	912.347.869,45
B. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	17.579.264,91	7.359.258,34
C. DETTES		
1. Dettes sur achats et prestations de services	78.088.278,67	73.329.307,26
2. Dettes envers des entreprises liées	1.907.557,39	950.832,04
3. Dettes envers des entreprises avec lesquelles l'Entreprise a un lien de participation	419.372,17	505.973,24
4. Dettes en CCP	1.159.022.167,60	1.165.239.793,04
5. Autres dettes, dont dettes fiscales et dettes au titre de la Sécurité Sociale: EUR 13.318.526,30	22.741.498,15	26.795.214,44
(2003: EUR 14.130.089,42)	1.262.178.873,98	1.266.821.120,02
D. COMPTES DE REGULARISATION	7.792.659,50	7.787.401,03
E. BENEFICE DE L'EXERCICE	82.021.276,95	65.949.619,43
TOTAL PASSIF	2.312.869.564,22	2.260.265.268,27

Compte de profits et pertes

2004

	EUR	EUR
(1) Montant net du chiffre d'affaires		
1.1 Services postaux	123.888.450,85	
1.2 Services financiers postaux	22.356.046,94	
1.3 Services de télécommunications	<u>358.265.144,58</u>	504.509.642,37
(2) Autres produits d'exploitation		1.787.423,97
(3) Charges externes		
3.1 Charges de matières consommables		(11.824.201,68)
3.2 Prestations de tiers dans le trafic international		(107.778.955,03)
3.3 Autres charges externes		(58.173.950,19)
(4) Frais de personnel		
4.1 Salaires et traitements	(131.641.249,85)	
4.2 Charges sociales	(9.319.045,57)	
4.3 Pensions	(6.583.569,36)	
4.4 Autres	<u>(9.093.840,74)</u>	(156.637.705,52)
(5) Corrections de valeur		
5.1 Corrections de valeur sur immobilisations corporelles et incorporelles	(80.528.287,68)	
5.2 Corrections de valeur sur immobilisations financières	(6.691.819,27)	
5.3 (Dotations) reprises de corrections de valeur sur éléments de l'actif circulant	<u>(103.071,24)</u>	(87.323.178,19)
(6) Autres charges d'exploitation		(11.906.866,17)
(7) Produits provenant de participations		5.492.110,09
(8) Intérêts et produits assimilés		13.534.582,07
(9) Intérêts et charges assimilées		(304.914,23)
(10) Impôts sur le résultat provenant des activités ordinaires		(18.850.000,00)
(11) Résultat provenant des activités ordinaires après impôts		72.523.987,49
(12) Produits exceptionnels		11.266.298,06
(13) Charges exceptionnelles		<u>(1.769.008,60)</u>
(14) Résultat exceptionnel		<u>9.497.289,46</u>
(15) RESULTAT DE L'EXERCICE		<u>82.021.276,95</u>

2003

EUR	EUR
116.182.774,15	
21.151.252,23	
<u>349.765.401,25</u>	487.099.427,63
	1.138.210,95
	(10.759.824,35)
	(111.801.551,23)
	(52.605.980,10)
(127.744.683,30)	
(8.708.747,14)	
(6.397.712,05)	
<u>(7.914.793,04)</u>	(150.765.935,53)
(78.742.904,61)	
(4.100.000,00)	
<u>545.168,35</u>	(82.297.736,26)
	(12.016.014,12)
	2.844.018,34
	11.218.240,89
	(203.673,66)
	(16.100.000,00)
	65.749.182,56
	1.787.774,75
	<u>(1.587.337,88)</u>
	<u>200.436,87</u>
	<u>65.949.619,43</u>

Annexe

Annexe des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2004

I. Organisation et objet de l'Entreprise

L'Entreprise des P&T (« l'Entreprise ») est un établissement public autonome doté de la personnalité juridique et créé par la loi du 10 août 1992. Par cette loi l'Etat concède à l'Entreprise l'exploitation de services réservés à l'Etat, tels que définis par les lois en vigueur à cette date.

L'Entreprise a pour objet la prestation de services postaux, financiers postaux et de télécommunications. A cet effet, l'Entreprise exploite entre autres les services réservés à l'Etat tels que définis par les lois en vigueur. Elle peut en outre fournir toutes autres prestations se rattachant directement à son objet ou tendant à favoriser la réalisation de celui-ci.

Pour la réalisation de son objet, l'Entreprise peut créer des filiales et établir des succursales, des sièges administratifs régionaux, des bureaux, des agences et des relais.

Depuis le 1er avril 1997, les services de télécommunications sont régis par la loi du 21 mars 1997 sur les télécommunications qui supprime le régime de concessions et introduit un régime d'autorisations et de licences pour l'exploitation des services de télécommunications. L'Entreprise bénéficie d'une licence « mobile » GSM/DCS depuis le 7 mai 1998, d'une licence « fixe » (infrastructure et service téléphonique) depuis le 20 janvier 1999, ainsi que d'une licence d'exploitation d'un réseau cellulaire numérique de communication mobiles de troisième génération depuis le 22 mai 2002. L'Entreprise est placée sous la haute surveillance du membre du Gouvernement ayant les Postes et les Télécommunications dans ses attributions.

Finalement la loi du 15 décembre 2000 établit d'une part, en matière de services postaux, les règles concernant la prestation du service postal universel, réservé et non réservé, et d'autre part, pour les services financiers postaux, la délimitation de cette activité qui peut s'étendre à toutes les activités autorisées pour les professionnels du secteur financier de droit luxembourgeois autres que les établissements de crédit. Depuis le 1er janvier 2001, l'Entreprise est soumise à la surveillance de la Commission de Surveillance du Secteur Financier pour le seul domaine de son activité qui a trait à la prestation de services financiers.

II. Résumé des principales règles d'évaluation

Afin d'établir des comptes annuels suivant les principes et les modalités de la comptabilité commerciale (art. 32 (1) de la loi du 10 août 1992), l'Entreprise a choisi de présenter les comptes annuels en accord avec les dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. Le schéma a été adapté aux spécificités de l'Entreprise.

Les comptes annuels sont établis par conséquent conformément aux principes de continuité de l'exploitation, de permanence des méthodes d'évaluation et de présentation, de prudence et de non-compensation.

II.1. Conversion des comptes en devises étrangères

L'Entreprise établit les comptes annuels en Euro (EUR).

A la date de clôture du bilan:

- les immobilisations incorporelles, corporelles et financières, exprimées dans une devise autre que l'Euro, sont converties au cours de change historique;
- les avoirs en banques et avoirs en comptes de chèques postaux, exprimés dans une devise autre que l'Euro, sont convertis aux cours de change en vigueur à la date de clôture;
- tous les autres postes de l'actif et du passif, exprimés dans une devise autre que l'Euro, sont convertis au cours de change historique, à moins qu'il ne s'avère nécessaire d'effectuer des corrections de valeur pour pertes de change non réalisées.

Les produits et les charges en monnaies autres que l'Euro sont convertis en Euro au cours de change en vigueur à la date des opérations.

II.2. Immobilisations incorporelles

a) Concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires et fonds de commerce

Les immobilisations incorporelles sont constituées par des droits de câble, des droits dans des Groupements d'Intérêts Economiques, des logiciels informatiques ainsi que d'un fonds de commerce Internet. Les droits de câble représentent la participation de l'Entreprise dans les coûts de construction et de mise en place des câbles internationaux terrestres et sous-marins.

Les immobilisations incorporelles sont portées à l'actif du bilan à leur valeur d'acquisition et sont amorties linéairement sur les périodes suivantes:

• Droits de câble	10/12 ans
• Droits dans Groupement d'Intérêts Economiques	6 ans
• Logiciels informatiques	3 ans
• Fonds de commerce Internet	5 ans

b) Acomptes versés et immobilisations incorporelles en cours

Les immobilisations incorporelles en cours sont enregistrées au coût d'acquisition ou au coût de revient réalisé des travaux en cours et comprennent les immobilisations incorporelles qui n'ont pas été mises en service ou achevées au courant de cet exercice.

II.3. Immobilisations corporelles

a) Terrains

Les terrains bâtis et non-bâtis acquis par l'Etat avant le 1er janvier 1993 ont été apportés à l'Entreprise sur base des valeurs de marché. Les acquisitions effectuées par l'Entreprise après le 1er janvier 1993 sont portées à l'actif du bilan à leur valeur d'acquisition. Les terrains ne sont pas amortis.

b) Constructions

Ce poste comprend les bâtiments et stations hertziennes ainsi que les installations et équipements fixes.

Les constructions effectuées avant le 1er janvier 1993 ont été évaluées à leur valeur de remplacement telle que déterminée par un consortium d'architectes indépendants. Les acquisitions effectuées ultérieurement à cette date et les immeubles en construction sont portés à l'actif du bilan à leur valeur d'acquisition respectivement au coût de construction.

Les constructions sont amorties linéairement sur les périodes suivantes:

• Bâtiments-Gros œuvres	50 ans
• Bâtiments-Halls industriels	25 ans
• Bâtiments-Installations constitutives, techniques et sociales	10 ans
• Stations hertziennes	15/25 ans
• Sécurité bâtiments	7/10 ans

c) Réseaux de télécommunications

Ce poste comprend les réseaux souterrains et aériens qui ont été portés à l'actif au coût de revient actualisé en ce qui concerne les investissements effectués avant le 1er janvier 1993. Les acquisitions ultérieures à cette date sont portées à l'actif du bilan au prix d'acquisition ou au coût de revient sans tenir compte des frais de personnel propre impliqué dans les travaux.

Les réseaux de télécommunications sont amortis linéairement sur les périodes suivantes:

• Réseaux souterrains	20 ans
• Réseaux d'accès	10 ans

d) Installations et équipements techniques

Les installations techniques et machines sont portées à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition et sont amorties linéairement sur les périodes suivantes:

• Installations	4/5/7/10 ans
-----------------	--------------

(transmission et commutation téléphoniques, stations hertziennes, LUXGSM, station terrienne, tri postal, ...)

• Equipements	3/5 ans
---------------	---------

(Guichets postaux, Cabines téléphoniques, Postes téléphoniques, Imprimerie, Cantine, Musée postal, Office des Timbres, Instruments de mesure, machines & outillage divers, ...)

e) Autres installations, outillage et mobilier

Matériel informatique

Le matériel informatique est enregistré au coût d'acquisition et est amorti linéairement sur une période de 3/4 ans.

Matériel roulant

Le matériel roulant est enregistré au coût d'acquisition et est amorti linéairement sur une période de 5 ans pour les véhicules légers et de 8 ans pour les véhicules lourds.

Mobilier et machines de bureau

Ce poste est enregistré au coût d'acquisition et est amorti linéairement sur une période de 5 ans.

f) Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours

Ce poste est enregistré au coût d'acquisition ou au coût de revient estimé des travaux en cours. Ce poste comprend les immobilisations réalisées au courant de l'exercice, mais qui ne sont pas mises en service au courant de l'exercice ou qui ne sont pas achevées durant l'exercice.

II.4. Immobilisations financières

L'Entreprise comptabilise ses participations au coût d'acquisition. Des corrections de valeur sont pratiquées lorsque les participations présentent une moins-value permanente.

II.5. Patrimoine culturel

Ce poste comprend les timbres retenus sur émission, la collection de timbres, les objets historiques du Musée des Postes et Télécommunications ainsi qu'une collection d'objets d'art divers.

La collection de timbres a été évaluée par des experts indépendants lors de l'établissement du bilan d'ouverture au 1er janvier 1993. Cette valeur est maintenue au bilan jusqu'à ce qu'une correction de valeur soit nécessaire, suite à une moins-value durable constatée. Les acquisitions sont enregistrées au coût d'acquisition.

II.6. Stocks

Les stocks de la Division des Télécommunications, évalués au coût moyen pondéré, se composent de câbles et d'équipements électroniques destinés soit à être intégrés dans les immobilisations de l'Entreprise, soit à usage d'entretien et de réparation, ainsi que de matières consommables, de fournitures et de marchandises destinées à être vendues au sein des téléboutiques.

Les stocks de la Division des Postes, évalués au coût moyen pondéré, se composent essentiellement de timbres destinés à être vendus au sein des bureaux postaux ainsi que par l'Office des Timbres.

Les stocks de matières consommables sont évalués au prix d'acquisition.

II.7. Créances

Les créances sont enregistrées à leur date de facturation, à l'exception des décomptes du trafic international qui sont basés sur des estimations. Elles sont évaluées à leur valeur nominale. Des corrections de valeur ont été enregistrées pour tenir compte des risques de non-recouvrement.

II.8. Dettes

Ce poste comprend les dettes (charges et investissements) pour les Divisions des Postes, des Services Financiers Postaux et des Télécommunications, les cautions reçues et les dettes résultant des transactions financières en cours (mandats). Les dettes sont enregistrées à leur valeur nominale.

Depuis 2001, suite à la loi du 15 décembre 2000, sont reprises également sous ce poste les dettes en CCP envers l'Etat ainsi que les dettes en CCP envers des tiers.

II.9. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont calculées sur base d'estimations et comprennent des provisions pour litiges ainsi qu'une provision pour congés non pris.

Les provisions pour impôts sont calculées en fonction des estimations de la charge fiscale au titre de l'exercice 2004 et des exercices antérieurs non encore imposés définitivement.

III. Informations sur certains postes du bilan

III.1. Mouvements de l'actif immobilisé

cf. page 52-53

II.2. Acomptes versés et immobilisations incorporelles et corporelles en cours

Il s'agit d'immobilisations en cours de réalisation et qui ne sont pas encore en service au 31 décembre 2004.

Les immobilisations incorporelles en cours se présentent comme suit:

	31.12.2004	31.12.2003
	EUR'000	EUR'000
Acomptes versés	3,8	1.951,5
Factures à recevoir	967,9	927,8
	971,7	2.879,3

Les immobilisations corporelles en cours se décomposent comme suit:

	31.12.2004	31.12.2003
	EUR'000	EUR'000
Acomptes versés	14.942,1	18.494,8
Factures à recevoir	7.350,7	8.175,6
	22.292,8	26.670,4

III.3. Terrains et bâtiments

La plupart de ces postes ont fait l'objet d'un "rapport du réviseur d'entreprises sur l'évaluation des propriétés domaniales et des bâtiments y construits ou en voie de construction" daté du 26 février 1993, conformément à l'article 34 (1) de la loi du 10 août 1992.

Les constructions ainsi que les terrains bâtis et non-bâtis ont été transcrits et enregistrés au nom de l'Entreprise suite à un acte d'apport du 24 février 1994.

En 1996, un acte d'apport complémentaire a été dressé entre l'Etat et l'Entreprise, portant sur 3 immeubles (acquis par l'Etat avant le 1er janvier 1993) évalués à leur valeur de marché ainsi que sur 2 bâtiments (en voie de construction lors de l'apport initial au 1er janvier 1993) évalués au prix d'acquisition.

L'acte d'apport complémentaire a fait l'objet d'un rapport du réviseur d'entreprises sur un apport en nature (article 34(1) de la loi du 10 août 1992 portant création de l'Entreprise des Postes et Télécommunications).

III.4. Immobilisations financières

Au 31 décembre 2004, les immobilisations financières (valeur nette comptable EUR 38.061.873,31) se présentent comme suit:

	% détenu 31/12/2004	Fonds propres EUR'000	Résultat du dernier exercice disponible EUR'000	Année
Entreprises liées (valeur nette comptable EUR 24.093.976,91):				
Mobilux S.A.	99,99	4.638,31	2.163,31	2003
e-Business & Recovery Centre S.A.	93,40	(2.659,69)	(2.528,27)	2003
Communication Mobile Digitale S.A.	60,00	3.011,17	2.771,24	2003
Michel Greco S.A.	60,00	308,84	85,92	2003
Editus Luxembourg S.A.	51,00	8.327,70	4.754,91	2003
Visual Online S.A.	51,00	1.402,52	415,31	2003
P&T Consulting S.A.	50,93	1.169,73	297,87	2003

Créances sur entreprises liées: EUR 1.130.054,72:

Avance de trésorerie envers Visual Online (échéance 2019)

Entreprises avec lien de participation (valeur nette comptable EUR 11.712.990,07):

TNT Express Luxembourg S.A.	50,00	5.618,20	963,57	2003
Infonet Luxembourg S.A.	49,00	1.671,52	69,96	31/3/04
Infomail S.A.	45,00	461,17	149,74	2003
Eltrona Interdiffusion S.A.	34,00	13.759,59	1.200,36	2003

Autres participations (valeur nette comptable EUR 1.124.851,61):

Cetrel S.C.	9,41
Eurogiro Network A/S	4,76
Eutelsat S.A.	1,58
Coöperative Vereniging International Post Corporation U.A.	1,04
Intelsat Ltd.	0,05

Au cours de l'exercice 2004, l'Entreprise a constitué une correction de valeur de 6.691.819,27 EUR au niveau des immobilisations financières pour une moins-value jugée durable.

Conformément à l'article 309 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, l'Entreprise établit des comptes consolidés pour la première fois pour l'exercice 2004.

(III.1. Mouvements de l'actif immobilisé)

Libellé	Valeur d'acquisition				
	Solde 31/12/2003 EUR	Entrées EUR	Transferts EUR	Total acquisitions EUR	Diminutions EUR
<i>Immobilisations incorporelles</i>					
Concessions, brevets, licences, marques, ainsi que droits et valeurs similaires	34.301.345,99	4.008.782,22	1.951.510,00	5.960.292,22	(1.389.926,17)
Fonds de commerce	135.349,86	0,00	0,00	0,00	0,00
Acomptes versés et immobilisations incorporelles en cours	2.879.355,00	43.850,00	(1.951.510,00)	(1.907.660,00)	0,00
Total immobilisations incorporelles	37.316.050,85	4.052.632,22	0,00	4.052.632,22	(1.389.926,17)
<i>Immobilisations corporelles</i>					
Terrains et constructions	292.182.276,33	2.275.110,15	931.232,06	3.206.342,21	(3.112.402,12)
Réseaux de télécommunications	457.431.673,32	11.102.895,76	8.052.045,88	19.154.941,64	(1.353.535,07)
Installations et équipements techniques	391.699.506,15	28.086.726,36	6.252.608,89	34.339.335,25	(11.884.879,38)
Matériel roulant	10.886.891,36	859.240,27	0,00	859.240,27	(674.419,51)
Matériel informatique	18.173.175,79	3.404.458,35	165.476,40	3.569.934,75	(2.557.052,75)
Mobilier et matériel de bureau	2.354.104,35	241.916,53	0,00	241.916,53	(479.580,74)
Autres installations, outillage et mobilier	31.414.171,50	4.505.615,15	165.476,40	4.671.091,55	(3.711.053,00)
Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours	26.670.435,38	11.023.751,61	(15.401.363,23)	(4.377.611,62)	0,00
Total immobilisations corporelles	1.199.398.062,68	56.994.099,03	0,00	56.994.099,03	(20.061.869,57)
<i>Immobilisations financières</i>					
Parts dans des entreprises liées	15.292.839,87	14.015.352,00	5.577.604,31	19.592.956,31	(3.948.160,00)
Créances sur des entreprise liées	1.516.015,15	1.130.054,72	0,00	1.130.054,72	(1.516.015,15)
Participations	18.374.195,99	41.250,00	(5.577.604,31)	(5.536.354,31)	0,00
Total immobilisations financières	35.183.051,01	15.186.656,72	0,00	15.186.656,72	(5.464.175,15)
<i>Patrimoine culturel</i>	6.258.758,80	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	1.278.155.923,34	76.233.387,97	0,00	76.233.387,97	(26.915.970,89)

Corrections de valeur

Solde 31/12/2004 EUR	Solde 31/12/2003 EUR	Augmentations EUR	Diminutions EUR	Solde 31/12/2004 EUR	Valeur nette 31/12/2004 EUR	Valeur nette 31/12/2004 EUR
38.871.712,04	23.514.542,82	5.832.389,81	(1.389.926,17)	27.957.006,46	10.914.705,58	10.786.803,17
135.349,86	51.884,11	27.069,97	0,00	78.954,08	56.395,78	83.465,75
971.695,00	0,00	0,00	0,00	0,00	971.695,00	2.879.355,00
39.978.756,90	23.566.426,93	(5.859.459,78)	(1.389.926,17)	28.035.960,54	11.942.796,36	13.749.623,92
292.276.216,42	72.829.874,56	8.969.510,27	(2.696.752,82)	79.102.632,01	213.173.584,41	219.352.401,77
475.233.079,89	275.005.798,91	20.650.567,07	(1.272.474,01)	294.383.891,97	180.849.187,92	182.425.874,41
414.153.962,02	267.956.114,67	40.789.067,66	(10.646.757,36)	298.098.424,97	116.055.537,05	123.743.391,48
11.071.712,12	7.679.779,95	1.070.836,84	(669.399,70)	8.081.217,09	2.990.495,03	3.207.111,41
19.186.057,79	13.719.233,55	2.906.946,24	(2.546.906,34)	14.079.273,45	5.106.784,34	4.453.942,24
2.116.440,14	1.621.717,71	281.899,82	(479.580,74)	1.424.036,79	692.403,35	732.386,64
32.374.210,05	23.020.731,21	4.259.682,90	(3.695.886,78)	23.584.527,33	8.789.682,72	8.393.440,29
22.292.823,76	0,00	0,00	0,00	0,00	22.292.823,76	26.670.435,38
1.236.330.292,14	638.812.519,35	74.668.827,90	(18.311.870,97)	695.169.476,28	541.160.815,86	560.585.543,33
30.937.636,18	4.100.000,00	6.691.819,27	(3.948.160,00)	6.843.659,27	24.093.976,91	11.192.839,87
1.130.054,72	0,00	0,00	0,00	0,00	1.130.054,72	1.516.015,15
12.837.841,68	0,00	0,00	0,00	0,00	12.837.841,68	18.374.195,99
44.905.532,58	4.100.000,00	6.691.819,27	(3.948.160,00)	6.843.659,27	38.061.873,31	31.083.051,01
6.258.758,80	0,00	0,00	0,00	0,00	6.258.758,80	6.258.758,80
1.327.473.340,42	666.478.946,28	87.220.106,95	(23.649.957,14)	730.049.096,09	597.424.244,33	611.676.977,06

III.5. Patrimoine culturel

Ce poste se présente comme suit:

	31.12.2004 EUR'ooo	31.12.2003 EUR'ooo
Patrimoine de l'Office des Timbres		
(dont une collection d'œuvres d'art: Mio EUR 0,5)	6.188,2	6.188,2
Patrimoine du Musée des Postes et Télécommunications	70,6	70,6
	6.258,8	6.258,8

Au 31 décembre 2004, aucune correction de valeur n'a été requise.

III.6. Stocks

Au 31 décembre 2004, les stocks se présentent comme suit:

	31.12.2004 EUR'ooo	31.12.2003 EUR'ooo
Câbles et équipements électroniques	10.262,6	10.057,9
Matières consommables	791,5	414,3
Fournitures	1.421,3	1.665,5
Marchandises	1.908,2	1.302,1
	14.383,6	13.440,0

III.7. Créances

Le poste "Créances résultant du dépôt CCP auprès de l'Etat" résulte d'un dépôt non rémunéré auprès de l'Etat effectué en vertu de l'art. 31 de la loi du 15 décembre 2000, modifiant la loi du 10 août 1992 et en vertu de la convention du 23 février 2001 entre l'Entreprise et l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg.

La position "Créances résultant de ventes et prestations de services" se décompose comme suit:

	31.12.2004 EUR'ooo	31.12.2003 EUR'ooo
Créances résultant de services postaux	26.124,9	33.224,4
Créances résultant de services financiers	4.681,4	3.262,3
Créances résultant de services de télécommunications	22.315,6	15.153,3
Créances résultant de services divers	32,8	39,5
Mandats à l'encaissement	35,1	59,3
	53.189,8	51.738,8

Toutes les créances ont, en principe, une échéance inférieure à un an.

Suivant leur origine, les créances se décomposent comme suit:

en EUR'ooo	Services postaux	Services financiers	Services de télécommunications	Services divers	Mandats	31.12.2004
Créances nationales	3.078,1	4.681,4	21.101,9	32,8	0,0	28.894,2
Décomptes internationaux	23.046,8	0,0	1.213,7	0,0	35,1	24.295,6
	26.124,9	4.681,4	22.315,6	32,8	35,1	53.189,8

Les "Créances sur des entreprises liées" et les "Créances sur des entreprises avec lesquelles l'Entreprise a un lien de participation" sont renseignées à part dans les comptes annuels de l'Entreprise.

Les autres créances d'un montant total de EUR 7.013.945,89 sont essentiellement constituées par des opérations financières en cours.

III.8. Valeurs mobilières

Cette rubrique indique l'ensemble des portefeuilles d'actifs financiers dont la gestion a été confiée à plusieurs banques de la place.

III.9. Capitaux propres

Capital

L'Etat détient la totalité du capital de l'Entreprise. Dans l'intérêt de la réalisation de la mission de l'Entreprise, l'Etat a fait des apports en nature et en numéraire.

La base de l'apport initial est constituée par le bilan d'ouverture au 1er janvier 1993. Le bilan d'ouverture a été approuvé par le Conseil de Gouvernement dans sa réunion du 14 janvier 1994.

Au 31 décembre 2004, de même qu'au 31 décembre 2003, le capital de l'Entreprise se chiffre à EUR 631,85 mio.

Fonds de réserve

Il est prélevé sur le bénéfice disponible (bénéfice net de l'exercice, diminué du report à nouveau négatif éventuel du ou des exercices précédents et des surtaxes perçues pendant l'exercice pour le compte de l'Etat) une somme pour la formation du fonds de réserve destiné à contribuer au financement des investissements de l'Entreprise.

Le montant de cette dotation obligatoire, dans la mesure où le permet le résultat de l'exercice, doit être déterminé annuellement de façon à ce que la somme de la dotation à la réserve et des dotations aux amortissements de l'exercice de la clôture ne puisse être inférieure aux deux tiers du budget d'investissement de l'exercice suivant.

Le solde qui en résulte est versé au Trésor.

Répartition du bénéfice 2003

en EUR

Fonds de réserve	12.799.619,43
Fonds de réserve spécial IF	18.150.000,00
Dividendes versés à l'Etat	35.000.000,00
	65.949.619,43

Au 31 décembre 2004, le fonds de réserve comporte:

en EUR

Réserve fixe PSF	6.200.000,00
Réserve spéciale IF	80.203.863,60
Autres réserves	225.045.017,87
	311.448.881,47

III.10. Provisions pour risques et charges

a) Provisions pour impôts

L'Entreprise est soumise à l'impôt sur le revenu des collectivités, à l'impôt sur la fortune, à l'impôt foncier ainsi qu'à l'impôt commercial communal.

Les actes passés au nom ou en faveur de l'Entreprise sont exempts des droits de timbre, d'enregistrement, d'hypothèque et de succession, sauf le salaire des formalités hypothécaires.

L'Entreprise bénéficie d'un allègement fiscal suivant l'art. 167, alinéa 1 (5), de la loi du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu. Cet allègement fiscal se rapporte aux sommes correspondant à l'incidence financière des missions spéciales imposées à l'Entreprise. Ces sommes sont arrêtées chaque année par le Gouvernement en conseil. Pour l'exercice 2004, l'Entreprise a estimé le montant donnant lieu à cet allègement fiscal à EUR 11.265.125. Suite à l'entrée en vigueur de la loi postale du 15 décembre 2000, la bonification d'impôt relative à la gestion du service des comptes chèques postaux a été abolie à partir de l'exercice 2001.

En accord avec la législation en vigueur jusqu'au 31 décembre 2001, l'Entreprise a imputé la charge de l'impôt sur la fortune (IF) sur le montant de l'impôt sur le revenu des collectivités (IRC). Afin de se conformer à la législation, l'Entreprise a décidé d'affecter en réserves indisponibles (Réserve spéciale IF) un montant correspondant à cinq fois le montant de l'IF imputé. La période d'indisponibilité de cette réserve est de cinq années à compter de l'année suivant celle de l'imputation de l'IF.

Par contre, depuis le 1er janvier 2002, l'Entreprise a réduit la charge de l'impôt sur la fortune (IF) en accord avec la nouvelle législation fiscale. Afin de se conformer à la législation, l'Entreprise a décidé d'affecter en réserves indisponibles (Réserve spéciale IF) un montant correspondant à cinq fois le montant de l'IF réduit. La période d'indisponibilité de cette réserve est de cinq années à compter de l'année suivant celle de la réduction de l'IF.

Jusqu'en 2003, et en raison du montant important d'avances versées par l'Entreprise, aucune provision pour impôts (IRC, ICC et IF) ne subsistait au passif du bilan. L'excédent des avances était renseigné sous les autres créances à l'actif.

Au 31 décembre 2004, les provisions pour impôts (IRC et ICC) dépassent les avances payées de sorte qu'un montant compensé de 9.787.315,90 EUR est renseigné au passif du bilan.

b) Autres provisions

Au 31 décembre 2004, ce poste comprend:

	31.12.2004 EUR'ooo	31.12.2003 EUR'ooo
Provisions pour litiges	94,0	236,6
Provision AGDL	310,0	0,0
Provision pour congés non pris	7.387,9	7.122,7
	7.791,9	7.359,3

Dans le cadre de ses activités courantes, l'Entreprise est impliquée dans un certain nombre de litiges et procédures légales, arbitrales et administratives.

Dans le contexte des litiges, une provision est seulement constituée lorsque le litige est certain ou probable et que le montant peut être estimé avec une certaine précision.

L'Entreprise est membre de l'association sans but lucratif « Association pour la Garantie des Dépôts, Luxembourg » (AGDL).

L'objet exclusif de l'AGDL est l'établissement d'un système de garantie mutuelle des dépôts en argent et créances résultant d'opérations d'investissement effectuées par des personnes physiques auprès de membres de l'AGDL, sans distinction de nationalité ou de résidence, par des sociétés relevant du droit luxembourgeois ou du droit d'un autre Etat membre de l'Union européenne, d'une dimension telle qu'elles sont autorisées à établir un bilan abrégé conformément à la loi, ainsi que par des sociétés de dimension comparable relevant du droit d'un autre Etat membre de l'Union européenne.

L'AGDL rembourse au déposant le montant de ses dépôts en argent garantis et à l'investisseur le montant de sa créance garantie avec un maximum fixé à la contre-valeur en toutes monnaies de 20.000 euros par créance garantie résultant d'opérations d'investissement autre que celle portant sur un dépôt en argent.

Au 31 décembre 2004, l'Entreprise a constitué une provision adéquate en relation avec ce système de garantie mutuelle des dépôts et d'indemnisation des déposants.

III.11. Dettes

Décomposition du solde:

	31.12.2004 EUR'000	31.12.2003 EUR'000
1) Dettes sur achats et prestations de services	78.088,3	73.329,3
2) Dettes envers des entreprises liées	1.907,5	950,8
3) Dettes envers des entreprises avec lesquelles l'Entreprise a un lien de participation	419,4	506,0
4) Dettes en CCP	1.159.022,2	1.165.239,8
5) Autres dettes	22.741,5	26.795,2
	1.262.178,9	1.266.821,1

ad 1) Dettes sur achats et prestations de services

Il s'agit des dettes sur achats et prestations de services divers, dont la prestation / livraison a eu lieu en 2004, ainsi que des mandats internationaux. Les dettes sont exclusivement à échéance inférieure à un an.

Le solde se décompose comme suit:

	31.12.2004 EUR'000	31.12.2003 EUR'000
Fonds transitoires postaux	14,3	13,4
Assignations et versements	1.367,3	1.572,8
Fournisseurs (factures reçues)	30.151,9	21.484,7
Fournisseurs (paiements en suspens)	0,6	0,0
Factures à recevoir sur stocks	588,9	326,9
Factures à recevoir sur investissements	8.223,3	8.982,3
Factures à recevoir sur charges	37.335,3	40.038,5
Mandats et décomptes à l'encaissement	406,7	910,7
	78.088,3	73.329,3

ad 4) Dettes en CCP

Ce poste intégré au passif du bilan en 2001 est composé d'une part de la dette en CCP envers l'Etat pour un montant de EUR 550.610.843,44 (2003: 471.226.117,07) et d'autre part, de la dette en CCP envers les clients tiers pour un montant de EUR 608.411.324,16 (2003: 694.013.675,97).

ad e) Autres dettes

La rubrique se décompose au 31 décembre 2004 comme suit:

	31.12.2004 EUR'000	31.12.2003 EUR'000
Impôts à payer	8.564,5	8.720,1
Sécurité Sociale à payer	4.754,0	5.410,0
• Dettes fiscales et dettes au titre de la Sécurité Sociale	13.318,5	14.130,1
• Cautionnements reçus en numéraire	485,3	448,4
• Remises à payer par la Division des Télécommunications	0,6	303,4
• Frais de personnel	6.056,7	5.914,9
• Autres dettes	2.880,4	5.998,4
	22.741,5	26.795,2

V. Informations sur certains postes du compte de profits et pertes**V.1. Ventilation du chiffre d'affaires**

	Recettes nationales EUR'000	Recettes internationales EUR'000	Totaux EUR'000
Services postaux	107.140,7	16.747,8	123.888,5
Services financiers postaux	21.158,5	1.197,5	22.356,0
Services de télécommunications	326.906,5	31.358,6	358.265,1
Montant net du chiffre d'affaires	455.205,7	49.303,9	504.509,6
Soit en %	90,23 %	9,77 %	100,00 %

N.B.: Recettes nationales: recettes perçues sur les clients au Luxembourg, y compris les recettes du trafic vers l'étranger.

Recettes internationales: recettes perçues sur les opérateurs étrangers.

V.2. Produits et charges exceptionnels

Les produits exceptionnels sont générés principalement par un dividende exceptionnel, cumulé de plusieurs exercices, d'un montant de EUR 9 mio., de même que par des indemnités perçues en dédommagement de dégâts causés aux réseaux de l'Entreprise par des tiers et par la reprise en stock des articles vendus par les bureaux postaux ainsi que par la vente d'immeubles, de matériel et d'équipements divers. Suite à la réception du décompte des déclarations fiscales des années 1999 et 2000, une reprise des provisions d'impôts relatives aux exercices 1999 et 2000 a été comptabilisée en 2004.

Les charges exceptionnelles représentent principalement des amortissements exceptionnels sur immobilisations incorporelles et corporelles retirées de l'actif avant l'amortissement complet.

VI. Autres indications

VI.1. Personnel

Au courant de l'exercice 2004, l'Entreprise a employé 2.768 (2003: 2.796) personnes en moyenne.

VI.2. Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration et de surveillance

L'Entreprise a alloué au courant de l'exercice 2004 des indemnités aux membres du Conseil d'Administration d'un montant de EUR 198.623,07 (2003: EUR 192.735,70).

L'Entreprise n'a pas accordé des crédits ou avances aux membres du Conseil d'Administration et du Comité de Direction.

VI.3. Engagements

Dans le cadre de diverses lignes de crédit accordées par différentes banques à certaines de ses participations, l'Entreprise s'est engagée à veiller à ce que ses participations respectent les engagements découlant de ces crédits et les supportera financièrement dans les limites de sa participation pour un montant total de EUR 1,54 mio. (2003: 3,62 mio).

Par ailleurs ont été signées des garanties bancaires pour un montant total de EUR 0,2 mio.

D'autre part, l'Entreprise a passé des commandes non encore réalisées au 31 décembre 2004 pour un montant résiduel de EUR 13,6 mio pour acquisitions de biens immobilisés, ainsi que pour EUR 5,4 mio. pour achat de matériel et prestations de services.

VI.4. Risques généraux de l'Entreprise

L'Entreprise, dans le cadre de son activité d'exploitation de réseaux mobiles, notamment LUXGSM et UMTS, est confrontée à la procédure des demandes d'autorisation commodo/incommodo ainsi qu'à des contentieux relatifs à la mise en service et l'exploitation de stations LUXGSM et UMTS.

Dans l'état actuel de la législation et de la jurisprudence, il est impossible de quantifier les risques futurs en relation avec cette activité de sorte qu'il subsiste une incertitude qui ne peut pas être levée ni résolue au niveau des comptes annuels.

COMPTES ANNUELS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2004

Rapport de révision

Nous avons contrôlé les comptes annuels consolidés ci-joints de l'Entreprise des Postes et Télécommunications et de ses filiales ("le Groupe") pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2004. Les comptes annuels consolidés relèvent de la responsabilité du Conseil d'Administration. Notre responsabilité est, sur base de nos travaux de révision, d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels consolidés.

Nous avons effectué nos travaux de révision selon les normes internationales de révision. Ces normes requièrent que nos travaux de révision soient planifiés et exécutés de façon à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Une mission de révision consiste à examiner, sur base de sondages, les éléments probants justifiant les montants et informations contenus dans les comptes annuels consolidés. Elle consiste également à apprécier les principes et méthodes comptables suivis et les estimations significatives faites par le Conseil d'Administration et la Direction pour l'arrêté des comptes annuels consolidés, ainsi qu'à effectuer une revue de leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos travaux de révision forment une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

Sans toutefois qualifier notre rapport de révision, nous attirons l'attention sur la problématique décrite dans la note 21 « Risques généraux de la maison-mère » et certifions qu'à notre avis les comptes annuels consolidés ci-joints donnent, en conformité avec les prescriptions légales et réglementaires au Luxembourg, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière consolidée du Groupe au 31 décembre 2004 ainsi que des résultats de l'exercice se terminant à cette date.

Luxembourg, le 29 avril 2005

PricewaterhouseCoopers S.à r.l.
Réviseur d'entreprises
Représentée par Luc Henzig

Bilan consolidé au 31 décembre 2004 (exprimé en EUR)

ACTIF	31/12/2004	31/12/2003
Frais d'établissement	2.978	20.847
ACTIF IMMOBILISE		
Immobilisations incorporelles (Note 3)	12.976.593	14.785.467
Immobilisations corporelles (Note 4)	550.698.259	567.783.648
Immobilisations financières (Note 5)	8.624.041	10.655.162
<i>Autres participations</i>	1.124.852	1.083.602
<i>Participations mises en équivalence</i>	7.497.142	9.571.331
<i>Autres titres ayant le caractère d'immobilisations</i>	1.818	-
<i>Autres immobilisations financières</i>	229	229
Patrimoine culturel	6.258.759	6.258.759
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	578.557.652	599.483.036
ACTIF CIRCULANT		
Stocks (Note 6)	16.085.873	14.284.501
Créances (Note 7)	588.010.072	539.692.668
Valeurs mobilières (Note 8)	124.654.909	117.028.889
Avoirs en banques (Note 9)	1.022.091.017	998.988.155
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1.750.841.871	1.669.994.213
COMPTES DE REGULARISATION	13.032.547	10.967.390
TOTAL ACTIF	2.342.435.048	2.280.465.486

Bilan consolidé au 31 décembre 2004 (exprimé en EUR)

PASSIF

	31/12/2004	31/12/2003
CAPITAUX PROPRES		
Capital souscrit (Note 10)	631.848.607	631.848.607
Réserves consolidées (Note 11)	292.606.677	263.927.889
Résultat de l'exercice - part du Groupe -	<u>87.445.586</u>	<u>72.135.621</u>
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	1.011.900.870	967.912.117
INTERETS MINORITAIRES		
Intérêts minoritaires	4.687.594	2.877.400
Part des intérêts minoritaires dans le résultat	<u>1.023.473</u>	<u>2.219.621</u>
TOTAL INTERETS MINORITAIRES	5.711.067	5.097.021
PROVISIONS		
Provisions pour impôts (Note 12)	23.776.499	7.350.494
Autres provisions (Note 13)	<u>8.562.384</u>	<u>8.728.790</u>
TOTAL PROVISIONS	32.338.883	16.079.284
DETTES		
Dettes à plus d'un an (Note 14)	1.478.975	1.813.422
Dettes à moins d'un an (Note 14)	<u>1.273.528.076</u>	<u>1.279.179.257</u>
TOTAL DETTES	1.275.007.051	1.280.992.679
COMPTES DE REGULARISATION	17.477.177	10.384.385
TOTAL PASSIF	<u>2.342.435.048</u>	<u>2.280.465.486</u>

Compte de profits et pertes consolidé au 31 décembre 2004 (exprimé en EUR)

COMPTE DE PROFITS ET PERTES	31/12/2004	31/12/2003
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Chiffre d'affaires net (Note 15)	539.381.588	527.838.845
Autres produits d'exploitation	1.991.801	1.301.893
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	541.373.389	529.140.738
CHARGES D'EXPLOITATION		
Charges de matières consommables	(92.916.036)	(99.082.306)
Autres charges externes	(99.138.651)	(91.580.638)
Frais de personnel (Note 16)	(169.692.687)	(163.852.280)
Amortissements et corrections de valeur	(82.983.821)	(80.749.548)
Autres charges d'exploitation	(11.939.992)	(13.037.947)
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	(456.671.187)	(448.302.719)
RESULTAT D'EXPLOITATION	84.702.202	80.838.019
Intérêts et produits assimilés	13.842.027	11.491.466
Intérêts et charges assimilées	(559.368)	(567.400)
Impôts sur le résultat des activités ordinaires	(21.224.313)	(19.562.249)
Résultat des sociétés mises en équivalence	799.929	1.811.223
RESULTAT PROVENANT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOTS	77.560.477	74.011.059
Produits exceptionnels (Note 18)	12.724.292	1.986.017
Charges exceptionnelles (Note 19)	(1.808.376)	(1.634.543)
RESULTAT EXCEPTIONNEL	10.915.916	351.474
Autres impôts	(7.334)	(7.291)
RESULTAT CONSOLIDE DE L'EXERCICE	88.469.059	74.355.242
Parts des intérêts minoritaires	1.023.473	2.219.621
Résultat net part du Groupe	87.445.586	72.135.621

Notes 1 - 21**NOTE 1 - GÉNÉRAL**

L'Entreprise des P&T (la Maison-mère) est la Maison-mère du Groupe de l'Entreprise des P&T (« le Groupe »). La personnalité juridique de l'Entreprise en tant qu'établissement public autonome a été créée par la loi du 10 août 1992. Par cette loi, l'Etat concède à l'Entreprise l'exploitation de services réservés à l'Etat, tels que définis par les lois en vigueur à cette date.

NOTE 2 - RÉSUMÉ DES PRINCIPALES RÈGLES D'ÉVALUATION

Le Groupe publie des comptes consolidés pour la première fois au 31 décembre 2004. Pour des besoins de comparabilité des chiffres avec l'exercice suivant, des comptes consolidés « pro forma » au titre de l'exercice 2003 ont été établis.

Le Groupe présente ses comptes annuels consolidés en accord avec les dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi du 11 juillet 1988 relative à l'établissement des comptes consolidés.

En accord avec la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, le schéma de présentation des comptes annuels a été adapté aux spécificités du Groupe.

Les comptes annuels consolidés sont établis par conséquent conformément aux principes de continuité de l'exploitation, de permanence des méthodes d'évaluation et de présentation, de prudence et de non-compensation.

a) Présentation

Afin de donner une image fidèle du Groupe, les états financiers consolidés regroupent les états financiers de la Maison-mère ainsi que ses participations principales. Les participations dans des sociétés filiales et des sociétés sous contrôle exclusif sont consolidées selon la méthode d'intégration globale, les sociétés sous influence notable sont consolidées selon la méthode de mise en équivalence.

b) Base de consolidation

Les sociétés filiales et les sociétés sous contrôle exclusif (dont le pourcentage de détention est de plus de 50%), sont consolidées selon la méthode d'intégration globale. Toutes les transactions intra-groupe ont été éliminées.

Les sociétés sous influence notable (dont le pourcentage de contrôle est compris entre 20% et 50%) sont consolidées selon la méthode dite de mise en équivalence.

En décembre 2004, la Maison-mère a augmenté sa prise de participation dans la société filiale CMD S.A. de 26% et détient à la clôture de l'exercice 60% des parts. Au niveau bilantaire, la méthode de consolidation globale a été retenue alors qu'au niveau du résultat de l'exercice, la mise en équivalence a été appliquée.

La Maison-mère a augmenté en 2004 sa participation dans la société filiale e-Business Recovery Centre S.A. de 77,60% à 93,40%. La méthode de consolidation reste inchangée et est celle de l'intégration globale.

Toutes les sociétés du Groupe clôturent leur année comptable le 31 décembre sauf la société Infonet S.A. qui clôture au 31 mars. Pour les besoins de la consolidation, Infonet S.A. prépare des comptes séparés couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre.

c) Périmètre de consolidation

Nom de la société	Siège 2004	Pourcentage de contrôle 2004	Pourcentage d'intérêt 2004	Méthode de consolidation 2004
Entreprise des Postes & Télécommunications	Luxembourg	Maison-mère		
Mobilux S.A.	Luxembourg	100,00%	100,00%	CG
e-BRC S.A.	Luxembourg	93,40%	93,40%	CG
Michel Greco S.A.	Luxembourg	60,00%	60,00%	CG
CMD S.A.	Luxembourg	60,00%	60,00%	CG
Infomail S.A.	Luxembourg	55,00%	50,10%	CG
P&T Consulting S.A.	Luxembourg	50,93%	50,93%	CG
Editus Luxembourg S.A.	Luxembourg	51,00%	51,00%	CG
Visual Online S.A.	Luxembourg	51,00%	51,00%	CG
Infonet S.A.	Luxembourg	49,00%	49,00%	CME
TNT Express Luxembourg S.A.	Luxembourg	50,00%	50,00%	CME
Eltrona Interdiffusion S.A.	Luxembourg	34,00%	34,00%	CME

Consolidation globale: CG Consolidation par mise en équivalence: CME

d) Sociétés exclues du périmètre de consolidation

Nom de la société	Siège 2004	Pourcentage de contrôle 2004	Pourcentage d'intérêt 2004	Méthode de consolidation 2004
Cetrel S.C.	Luxembourg	9,41%	9,41%	NC
Eurogiro Network A/S	Copenhagen, DK	4,76%	4,76%	NC
Eutelsat S.A.	Paris, F	1,58%	1,58%	NC
Coöperative Vereniging	Bruxelles, B	1,04%	1,04%	NC
International Post Corporation U.A.				
Intelsat Ltd.	Washington, DC	0,05%	0,05%	NC
Luxradio S.à r.l.	Luxembourg	0,00%	3,40%	NC

Non consolidé: NC

e) Différence de première consolidation

Les différences de première consolidation correspondent à la différence entre le coût de la participation de la Maison-mère dans les filiales consolidées et la part dans l'actif net de ces sociétés à la date d'entrée dans le périmètre de la participation.

La différence de première consolidation, si elle est positive, est déduite des réserves consolidées à la date à laquelle la société à consolider est incluse pour la première fois dans les comptes consolidés.

La différence de première consolidation, si elle est négative, est inscrite au passif du bilan consolidé.

f) Frais d'établissement

Les frais d'établissement sont amortis sur 5 ans.

*g) Immobilisations incorporelles***Concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires et fonds de commerce**

Les immobilisations incorporelles sont constituées par des droits de câbles, des droits de passage, des droits d'entrée LUXGSM, des droits dans GIE LUXGSM, des logiciels informatiques ainsi que d'un fonds de commerce Internet.

Les droits de câble représentent la participation d'une société du Groupe dans les coûts de construction et de mise en place des câbles internationaux terrestres et sous-marins. Les droits de passage sont des droits d'utilisation de ces mêmes câbles, ayant fait l'objet d'un paiement unique.

Les immobilisations incorporelles sont portées à l'actif du bilan à leur valeur d'acquisition et sont amorties linéairement sur les périodes suivantes:

Frais de recherche et développement	3/4 ans
Droits de câbles	10/12 ans
Droits dans Groupement d'Intérêts Economiques LUXGSM	6 ans
Fonds de commerce Internet	5 ans
Logiciels informatiques	3/5 ans

Acomptes versés et immobilisations incorporelles en cours

Les immobilisations incorporelles en cours sont enregistrées au coût d'acquisition ou au coût de revient réalisé des travaux en cours et comprennent les immobilisations incorporelles qui n'ont pas été mises en service ou achevées au courant de cet exercice.

*h) Immobilisations corporelles***Terrains**

Les terrains bâtis et non-bâtis acquis par l'Etat avant le 1er janvier 1993 ont été apportés à la Maison-mère sur base des valeurs de marché. Les acquisitions effectuées par la Maison-mère après le 1er janvier 1993 ou faites par les filiales du Groupe sont portées à l'actif du bilan à leur valeur d'acquisition. Les terrains ne sont pas amortis.

Constructions

Ce poste comprend les bâtiments et stations hertziennes ainsi que les installations et équipements fixes.

Les constructions de la Maison-mère effectuées avant le 1er janvier 1993 ont été évaluées à leur valeur de remplacement telle que déterminée par un consortium d'architectes indépendants. Les acquisitions effectuées ultérieurement à cette date par la Maison-mère ou par les filiales du Groupe et les immeubles en construction sont portés à l'actif du bilan à leur valeur d'acquisition respectivement au coût de construction.

Les constructions sont amorties linéairement sur les périodes suivantes:

Bâtiments-Gros œuvres	50 ans
Bâtiment-Hall industriels	25 ans
Stations hertziennes	15/25 ans
Bâtiments-Installations constitutives, techniques et sociales	7/10 ans
Sécurité bâtiments	7/10 ans

Réseaux de télécommunications

Ce poste comprend les réseaux souterrains et aériens qui ont été portés à l'actif au coût de revient actualisé en ce qui concerne les investissements effectués avant le 1er janvier 1993 dans le chef de la Maison-mère. Les acquisitions ultérieures à cette date sont portées à l'actif du bilan au prix d'acquisition ou au coût de revient sans tenir compte des frais de personnel propre impliqué dans les travaux.

Les réseaux de télécommunications sont amortis linéairement sur les périodes suivantes:

Réseaux souterrains	20 ans
Réseaux d'accès	10 ans

Installations et équipements techniques

Les installations techniques et machines sont portées à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition et sont amorties linéairement sur les périodes suivantes:

Installations	4/5/7/10 ans
---------------	--------------

(transmission et commutation téléphoniques, stations hertziennes, LUXGSM, station terrienne, tri postal,...)

Equipements	3/5 ans
-------------	---------

(Guichets postaux, Cabines téléphoniques, Postes téléphoniques, Imprimerie, Cantine, Musée postal, Office des Timbres, Instruments de mesure, machines & outillage divers,...)

Autres installations, outillage et mobilier

Le matériel informatique est enregistré au coût d'acquisition et est amorti linéairement sur une période de 3 à 5 ans.

Le matériel roulant est enregistré au coût d'acquisition et est amorti linéairement sur une période de 5 ans pour les véhicules légers et de 8 ans pour les véhicules lourds.

Le mobilier et les machines de bureau sont enregistrés au coût d'acquisition et sont amortis linéairement sur une période de 5 ans.

Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours

Ce poste est enregistré au coût d'acquisition ou au coût de revient estimé des travaux en cours. Ce poste comprend les immobilisations réalisées au courant de l'exercice, mais qui ne sont pas mises en service au courant de l'exercice ou qui ne sont pas achevées durant l'exercice.

i) Immobilisations financières

Les participations sont enregistrées au coût d'acquisition. Des corrections de valeur sont pratiquées lorsque les participations présentent une moins-value permanente.

j) Patrimoine culturel

Ce poste comprend les timbres retenus sur émission, la collection de timbres, les objets historiques du Musée des Postes et Télécommunications ainsi qu'une collection d'objets d'art divers.

La collection de timbres a été évaluée par des experts indépendants lors de l'établissement du bilan d'ouverture au 1er janvier 1993. Cette valeur est maintenue au bilan jusqu'à ce qu'une correction de valeur soit nécessaire, suite à une moins-value durable constatée. Les acquisitions sont enregistrées au coût d'acquisition.

k) Stocks

Ce poste concerne principalement les stocks de la Division des Télécommunications de la Maison-mère, évalués au coût moyen pondéré, qui se composent de câbles et d'équipements électroniques destinés soit à être intégrés dans les immobilisations, soit à usage d'entretien et de réparation, ainsi que de matières consommables, de fournitures et de marchandises destinées à être vendues.

l) Créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale à la date de facturation, à l'exception des décomptes du trafic international de la Maison-mère qui sont basés sur des estimations. Des corrections de valeur ont été enregistrées pour tenir compte des risques de non-recouvrement.

m) Valeurs mobilières

Les valeurs mobilières sont enregistrées au coût d'acquisition. Le coût d'acquisition s'obtient en ajoutant les frais accessoires au prix d'achat.

A la date de clôture, elles sont valorisées au plus bas du coût d'acquisition ou de leur valeur de marché.

n) Dettes

Ce poste comprend les dettes (charges et investissements), les cautions reçues et les dettes résultant des transactions financières en cours (mandats) ainsi que les dettes en CCP envers l'Etat et envers les tiers. Les dettes sont enregistrées à leur valeur nominale.

o) Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont calculées sur base d'estimations et comprennent des provisions pour litiges et congés non pris.

Les provisions pour impôts sont calculées en fonction des estimations de la charge fiscale au titre de l'exercice 2004 et des exercices antérieurs non encore imposés définitivement.

p) Conversion des comptes en devises étrangères

La monnaie fonctionnelle du Groupe est l'Euro.

A la date de clôture du bilan, les immobilisations incorporelles, corporelles et financières, exprimées dans une devise autre que l'Euro, sont converties au cours de change historique. Les avoirs en banques et avoirs en comptes de chèques postaux, exprimés dans une devise autre que l'Euro, sont convertis aux cours de change en vigueur à la date de clôture. Tous les autres postes de l'actif et du passif, exprimés dans une devise autre que l'Euro,

sont convertis au cours de change historique, à moins qu'il ne s'avère nécessaire d'effectuer des corrections de valeur pour pertes de change non réalisées.

Les produits et les charges en monnaies autres que l'Euro sont convertis en euro au cours de change en vigueur à la date des opérations.

Pour des fins de consolidation, les éléments d'actif et de passif envers les tiers pour les sociétés du Groupe qui reportent dans des devises autres que l'Euro sont convertis au taux de clôture. Le résultat et les éléments du compte de résultat sont convertis au taux de clôture.

NOTE 3 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Au 31 décembre 2004, le mouvement des immobilisations incorporelles du groupe se présente comme suit:

Valeur d'acquisition	Frais de recherche	Concessions, brevets, licences	Fonds de commerces	Acomptes versés	TOTAL
Au début de l'exercice	403.418	36.206.340	747.449	2.879.355	40.236.562
Entrée en périmètre	–	44.141	–	–	44.141
Acquisition	35.142	6.291.912	117.500	(1.907.660)	4.536.894
Cessions	(19.132)	(1.411.043)	–	–	(1.430.175)
Transferts	–	8.084	–	–	8.084
Au terme de l'exercice	419.428	41.139.434	864.949	971.695	43.395.506

Corrections de valeur

Au début de l'exercice	(249.832)	(24.726.309)	(474.954)	–	(25.451.095)
Entrée en périmètre	–	(39.772)	–	–	(39.772)
Dotations/Diminution	(59.578)	(4.737.724)	(128.920)	–	(4.926.222)
Transferts	–	(1.824)	–	–	(1.824)
Au terme de l'exercice	(309.410)	(29.505.629)	(603.874)	–	(30.418.913)
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	110.018	11.633.805	261.075	971.695	12.976.593

NOTE 4 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Au 31 décembre 2004, le mouvement des immobilisations corporelles du groupe se présente comme suit:

Valeur d'acquisition	Terrains et constructions	Réseaux de télécommunications	Installations, machines, outillages	Mobilier et matériel roulant	Autres immobilisations corporelles	Acomptes versés et immobilisations en cours	TOTAL
Au début de l'exercice	295.830.305	457.431.673	396.085.934	33.237.535	1.222.620	26.738.449	1.210.546.516
Entrée en périmètre	-	-	707.754	2.275.869	-	-	2.983.623
Acquisitions	3.814.894	11.108.281	28.378.371	5.123.035	465.037	11.085.488	59.975.106
Cessions	(3.112.402)	(1.353.535)	(11.970.671)	(4.174.004)	-	(45.897)	(20.656.509)
Transferts	931.232	8.052.046	6.261.210	(86.083)	283.231	(15.438.654)	2.982
Au terme de l'exercice	297.464.029	475.238.465	419.462.598	36.376.352	1.970.888	22.339.386	1.252.851.718
Corrections de valeur							
Au début de l'exercice	(73.157.360)	(275.005.799)	(269.349.741)	(24.299.960)	(950.008)	-	(642.762.868)
Entrée en périmètre	-	-	(342.056)	(1.629.088)	-	-	(1.971.144)
Dotations	(9.082.762)	(20.651.240)	(41.400.545)	(4.824.222)	(236.676)	-	(76.195.445)
Diminutions	2.696.753	1.272.474	10.689.314	4.133.668	-	-	18.792.209
Transferts	-	-	(6.190)	199.662	(209.683)	-	(16.211)
Au terme de l'exercice	(79.543.369)	(294.384.565)	(300.409.218)	(26.419.940)	(1.396.367)	-	(702.153.459)
Valeur nette comptable au terme de l'exercice	217.920.660	180.853.900	119.053.380	9.956.412	574.521	22.339.386	550.698.259

NOTE 5 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Au 31 décembre 2004, les principales participations non consolidées sont les suivantes:

Nom de la société	Devise	Pourcentage de détention	Capitaux propres (en devise)	Résultat de la période (en devise)	Valeur nette des titres de participation (en devise)
Cetrel SC ²	EUR	9,41%	5.670.355	194.821	350.775
Eurogiro Networks A/S ²	DKK	4,76%	10.709.189	598.300	0,02
Intelsat Ltd. ³	USD	0,05%	2.525.519.000	181.119.000	738.499
Eutelsat S.A. ¹	EUR	1,58%	1.622.332.000	269.754.000	32.092
Coöperative Vereniging International Post Corporation U.A. ²	EUR	1,04%	5.456.971	687.395	3.486

1 Comptes annuels consolidés au 30.06.2004

2 Comptes annuels au 31.12.2003

3 Comptes consolidés au 31.12.2003

NOTE 6 - STOCKS

Au 31 décembre 2004, le stock se décompose comme suit:

	2004	2003
Matières premières et consommables	14.383.622	13.439.972
Produits finis et marchandises	1.702.251	844.529
	16.085.873	14.284.501

Le stock de matières premières et consommables se compose essentiellement de câbles et d'équipements électroniques destinés soit à être intégré dans les immobilisations de la Maison-mère, soit à l'usage d'entretien et de réparation, ainsi que de matières consommables, de fournitures et de marchandises destinées à être vendues.

NOTE 7- CREANCES

Les créances comprennent principalement des créances résultant du dépôt CCP auprès de l'Etat, dépôt non rémunéré effectué en vertu de l'art. 31 de la loi du 15 décembre 2000, modifiant la loi du 10 août 1992 et en vertu de la convention du 23 février 2001 entre la Maison-mère et l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg, ainsi que dans une moindre mesure notamment des créances résultant de ventes et de prestations de services.

Au 31 décembre 2004, les créances se décomposent comme suit:

	2004	2003
Créances résultant du dépôt CCP auprès de l'Etat	498.012.234	455.785.115
Créances résultant de ventes et prestations de services	73.322.726	67.406.036
Créances sur des entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation	8.480	3.928.009
Autres créances	16.666.632	12.573.508
	588.010.072	539.692.668

NOTE 8 - VALEURS MOBILIERES

Cette rubrique indique l'ensemble des portefeuilles d'actifs financiers dont la gestion a été confiée à plusieurs banques de la place.

NOTE 9 - AVOIRS EN BANQUES

Les avoirs en banques comprennent principalement le réinvestissement des avoirs de tiers placés auprès des CCP (Note 14). Les placements se font principalement auprès de banques luxembourgeoises et allemandes.

NOTE 10 - CAPITAL SOUSCRIT

L'Etat détient la totalité du capital de la Maison-mère. Dans l'intérêt de la réalisation de la mission de la Maison-mère, l'Etat a fait des apports en nature et en numéraire. Au 31 décembre 2004, le capital de la Maison-mère se chiffre à EUR 631,85 millions.

NOTE 11 - RÉSERVES CONSOLIDÉES

Les réserves consolidées sont composées des éléments suivants:

	2004	2003
Fonds de réserve de la Maison-mère	311.448.881	280.499.262
Différence de première consolidation positive	(29.427.838)	(21.721.052)
Différence de première consolidation négative	4.389.358	4.389.358
Autres réserves	6.196.276	760.321
	292.606.677	263.927.889

Le Fonds de réserve de la Maison-mère est constitué en prélevant sur le bénéfice disponible de la Maison-mère (bénéfice net de l'exercice, diminué du report à nouveau négatif éventuel du ou des exercices précédents et des surtaxes perçues pendant l'exercice pour le compte de l'Etat) une somme pour la formation du Fonds de réserve destiné à contribuer au financement des investissements de la Maison-mère. Le montant de cette dotation obligatoire, dans la mesure où le permet le résultat de l'exercice, doit être déterminé annuellement de façon à ce que la somme de la dotation à la réserve et des dotations aux amortissements de l'exercice de la clôture ne puisse être inférieure aux deux tiers du budget d'investissement de l'exercice suivant. Le solde qui en résulte est versé au Trésor. Le fonds de réserve de la Maison-mère inclut la réserve fixe activités PSF pour un montant de EUR 6,2 mio.

NOTE 12- PROVISIONS POUR IMPÔTS

Les sociétés filiales du Groupe sont soumises à tous les impôts applicables aux sociétés commerciales luxembourgeoises.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable inscrite dans les comptes consolidés et la base fiscale des actifs et des passifs du Groupe. Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôts qui ont entériné ou quasi entériné à la date de clôture.

Les actifs d'impôts différés sur les différences temporelles déductibles et sur le report en avant de pertes fiscales non utilisées sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que des bénéfices imposables futurs existeront sur lesquels ces pertes fiscales non utilisées pourront être imputées. La Maison-mère bénéficie d'un allègement fiscal suivant l'art. 167, alinéa 1 (5), de la loi du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu. Cet allègement fiscal se rapporte aux sommes correspondant à l'incidence financière des missions spéciales imposées à la Maison-mère. Ces sommes sont arrêtées chaque année par le Gouvernement en conseil. Pour l'exercice 2004, la Maison-mère a estimé le montant donnant lieu à cet allègement fiscal à EUR 11.265.125,00. Suite à l'entrée en vigueur de la loi postale du 15 décembre 2000, la bonification d'impôt relative à la gestion du service des comptes chèques postaux a été abolie à partir de l'exercice 2001.

NOTE 13- AUTRES PROVISIONS

Dans le cadre de ses activités courantes, la Maison-mère et ses filiales sont impliquées dans un certain nombre de litiges et procédures légales, arbitrales et administratives.

Dans le contexte des litiges, une provision est seulement constituée lorsque le litige est certain ou probable et que le montant peut être estimé avec une certaine précision.

Par ailleurs, les autres provisions comprennent une provision pour congés non pris en fin d'année.

La Maison-mère est membre de l'association sans but lucratif « Association pour la Garantie des Dépôts, Luxembourg » (AGDL).

L'objet exclusif de l'AGDL est l'établissement d'un système de garantie mutuelle des dépôts en argent et créances résultant d'opérations d'investissement effectuées par des personnes physiques auprès de membres de l'AGDL, sans distinction de nationalité ou de résidence, par des sociétés relevant du droit luxembourgeois ou du droit d'un autre Etat membre de l'Union européenne, d'une dimension telle qu'elles sont autorisées à établir un bilan abrégé conformément à la loi, ainsi que par des sociétés de dimension comparable relevant du droit d'un autre Etat membre de l'Union européenne.

L'AGDL rembourse au déposant le montant de ses dépôts en argent garantis et à l'investisseur le montant de sa créance garantie avec un maximum fixé à la contre-valeur en toutes monnaies de 20.000 euros par créance garantie résultant d'opérations d'investissement autre que celle portant sur un dépôt en argent.

Au 31 décembre 2004, la Maison-mère a constitué une provision adéquate en relation avec ce système de garantie mutuelle des dépôts et d'indemnisation des déposants.

NOTE 14 - DETTES

La durée résiduelle des dettes se décompose comme suit:

	à un an au plus	de 1 à 5 ans	à plus de 5 ans	Total
Dettes envers les établissements de crédit	52.026	637.347	841.628	1.531.001
Dettes sur achats et prestations de services	81.557.416	-	-	81.557.416
Dettes envers les entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation	208.338	-	-	208.338
Dettes envers les entreprises liées	-	-	-	-
Dettes en CCP	1.159.022.168	-	-	1.159.022.168
Autres dettes	32.688.128	-	-	32.688.128
Total	1.273.528.076	637.347	841.628	1.275.007.051

Les dettes en CCP de la Maison-mère sont composées d'une part de la dette envers l'Etat pour un montant de 550,6 millions d'EUR et, d'autre part, de la dette envers les clients tiers pour un montant de 608,4 millions d'EUR.

NOTE 15 - CHIFFRE D'AFFAIRES

La ventilation du chiffre d'affaires entre produits et territoires se présente comme suit au 31 décembre 2004 en millions d'EUR:

En million d'EUR	Recettes Nationales	Recettes Internationales	Total
Services de télécommunications	335,09	31,36	366,45
Services postaux	105,96	16,75	122,71
Services financiers postaux	21,16	1,20	22,36
Autres	27,86	0,00	27,86
Total	490,07	49,31	539,38

Les recettes nationales sont perçues sur les clients au Luxembourg, y compris les recettes du trafic vers l'étranger. Les recettes internationales sont perçues sur les opérateurs étrangers.

NOTE 16 - PERSONNEL

Au 31 décembre 2004, le Groupe emploie 2.805 personnes comme suit:

	2004	2003
Ouvriers	506	514
Employés	2.280	2.271
Cadres	19	18
	2.805	2.803

Au 31 décembre 2004, le poste des frais de personnel se décompose comme suit:

	2004	2003
Salaires	159.067.837	153.794.692
Charges sociales	10.624.850	10.057.588
	169.692.687	163.852.280

NOTE 17- RÉMUNÉRATIONS ALLOUÉES AUX MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE SURVEILLANCE

Le montant des rémunérations allouées au titre de l'exercice aux membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance s'élève à 291.123,07 EUR.

La Maison-mère n'a pas accordé des crédits ou avances aux membres du Conseil d'Administration et du Comité de Direction.

NOTE 18- PRODUITS EXCEPTIONNELS

Les produits exceptionnels sont générés principalement par des indemnités perçues en dédommagement de dégâts causés aux réseaux de la Maison-mère par des tiers et par des articles vendus par les bureaux postaux ainsi que par la vente d'immeubles, de matériel et d'équipements divers de la Maison-mère. D'autre part, la hausse de ce poste en 2004 est essentiellement liée à l'encaissement d'un dividende de la société Eutelsat cumulé de quatre exercices au niveau de la Maison-mère.

NOTE 19- CHARGES EXCEPTIONNELLES

Les charges exceptionnelles proviennent essentiellement de la Maison-mère et se réfèrent à des corrections de valeur exceptionnelles sur les immobilisations corporelles et incorporelles retirées de l'actif avant l'amortissement complet.

NOTE 20- ENGAGEMENTS

Dans le cadre de diverses lignes de crédit accordées par différentes banques à certaines de ses participations, la Maison-mère s'est engagée à veiller à ce que ses participations respectent les engagements découlant de ces crédits et les supportera financièrement dans les limites de sa participation pour un montant total de EUR 1,54 mio. (2002: 3,62 mio.).

Par ailleurs ont été signées des garanties bancaires pour un montant total de EUR 0,2 mio.

D'autre part, la Maison-mère a passé des commandes non encore réalisées au 31 décembre 2004 pour un montant résiduel de EUR 13,6 mio. pour acquisitions de biens immobilisés, ainsi que pour EUR 5,4 mio. pour achat de matériel et prestations de services.

NOTE 21- RISQUES GÉNÉRAUX DE LA MAISON-MÈRE

La Maison-mère, dans le cadre de son activité d'exploitation de réseaux mobiles, notamment LUXGSM et UMTS, est confrontée à la procédure des demandes d'autorisation commodo/incommodo ainsi qu'à des contentieux relatifs à la mise en service et l'exploitation de stations LUXGSM et UMTS.

Dans l'état actuel de la législation et de la jurisprudence, il est impossible de quantifier les risques futurs en relation avec cette activité de sorte qu'il subsiste une incertitude qui ne peut pas être levée ni résolue au niveau des comptes annuels.

INDICATEURS DE LA QUALITÉ DE SERVICE

INDICATEURS DE LA QUALITÉ DE SERVICE

RÉSEAU FIXE

Raccordements

Raccordements précâblés	Critères qualité	2002	2003	2004
% <i>moyen d'installation</i>	≥ 95 % en 8 hres ouvrables			
analogique		95,17	92,59	93,35
délai moyen d'installation	< 2 jours			
analogique		0,41 jours	0,64 jours	0,41

Raccordements non précâblés	Critères qualité			
% <i>moyen d'installation</i>	≥ 90 % en 21 jrs ouvrables			
analogique		96,47	93,74	96,00
ISDN		90,57	85,65	94,82
délai moyen d'installation	< 21 jours			
analogique		10,18	10,77	8,39
ISDN		13,09	13,93	9,10

R-d-v manqués par le prestataire	Critères qualité			
% <i>moyen de rendez-vous manqués</i>	< 5%	3,28	2,94	3,11

Dérangement

Levée de dérangements	Critères qualité	2002	2003	2004
% <i>moyen de levée de dérangements</i>	≥ 95 % en 16 hres ouvrables			
analogique		90,67	91,63	90,40
ISDN		92,91	94,50	93,69

Plaintes pour dérangements	Critères qualité			
% <i>moyen de plaintes</i>	< 40%			
analogique		2,21	2,34	2,47
ISDN		4,95	3,09	3,16

Appels non réalisés (national)	Critères qualité			
% <i>moyen d'appels non réalisés</i>	< 1 %	1,06	0,91	0,81

Divers

Service assistance téléphonique	Critères qualité	2002	2003	2004
<i>Délai moyen de réponse</i>	< 15 secondes			
renseignement		7 sec	9 sec	10 sec
dérangement		8 sec	10 sec	17 sec
assistance technique		14 sec	24 sec	36 sec

Plaintes/exactitude des factures	Critères qualité			
<i>‰ moyen de plaintes</i>	< 5 ‰	0,48	0,74	0,60

Durée moyenne d'établissement de communication	Critères qualité			
<i>Délai moyen</i>				
national	< 0,5 seconde	0,55 sec	0,57 sec	0,58 sec
intra-communautaire	< 2,2 secondes	2,18 sec	2,45 sec	2,27 sec
extra-communautaire	< 2,5 secondes	2,54 sec	2,66 sec	2,69 sec

Postes téléphoniques publics payants	Critères qualité			
<i>Densité pour 1000 habitants</i>	> 1 ‰	0,98	0,99	0,93
<i>Disponibilité de fonctionnement</i>	95 % en bon état	99,99	99,99	99,91

RÉSEAU MOBILE**Divers**

Blocage des appels*	Critères qualité	2002	2003	2004
<i>% moyen annuel</i>	< 4 %	3,5	1,50	1,75

Coupure des appels	Critères qualité			
<i>% moyen annuel</i>	< 2 %	0,95	0,80	0,61

* Non aboutissement des appels

POSTE AUX LETTRES

Réclamations 2004	Total	Fondées	Non-fondées	Indemnisations
Régime national				
<i>Envois ordinaires</i>	23	14	9	0
Retard	0	0	0	0
Perte	23	14	9	0
<i>Envois avec service spécial</i>	376	39	337	37
Retard	42	1	41	0
Avarie	1	1	0	0
Perte	333	37	296	37
Total régime national	399	53	346	37
Régime international				
<i>Envois ordinaires</i>	212	161	51	0
Retard	0	0	0	0
Perte	212	161	51	0
<i>Envois avec service spécial</i>	1.131	317	814	262
Retard	111	55	56	0
Avarie	6	2	4	2
Perte	1.014	260	754	260
Total régime international	1.529	478	865	262
Total poste aux lettres	1.928	531	1.211	299

Sur un total de 176,7 mio d'envois traités en 2004, les 531 réclamations fondées représentent un taux de 0,00030 %.

COLIS POSTAUX

Réclamations 2004	Total	Fondées	Non-fondées	Indemnisations
Régime national				
<i>Envois ordinaires</i>	5	2	3	0
Retard	3	1	2	0
Avarie	1	1	0	0
Perte	1	0	1	0
<i>Envois avec service spécial</i>	12	4	8	1
Retard	4	2	2	0
Avarie	5	1	4	0
Perte	3	1	2	1
Total régime national	17	6	11	1
Régime international				
<i>Envois ordinaires</i>	458	403	55	37
Retard	421	366	55	0
Avarie	6	6	0	6
Perte	31	31	0	31
<i>Envois avec service spécial</i>	140	125	15	111
Retard	17	11	6	6
Avarie	53	44	9	35
Perte	70	70	0	70
Total régime international	655	528	70	148
Total colis postaux	672	534	81	149

Sur un total de 393.000 colis traités en 2004, les 520 réclamations fondées représentent un taux de 0,13 %.